

**Débat public  
Montagne d'Or  
du 3 avril au 18 juin 2018**

Compte-rendu intégral  
Atelier 1

Le fonctionnement de la mine, la gestion des risques  
du mercredi 4 avril 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni

---

<b>SALLE / ADRESSE :</b>	Mairie Saint-Laurent-du-Maroni
<b>PARTICIPANTS :</b>	80 personnes, sur inscription
<b>DUREE :</b>	4 heures
<b>QUESTIONS-REPNSES : PRISES DE POSITION :</b>	35 questions 7

---

**Membres de la Commission particulière du débat public :**

Roland PEYLET

Claude BREVAN

Jean-Claude MARIEMA

Yunaluman THERESE

Eric-Paul HERMANN

Victor BANTIFO

**Maître d'ouvrage**

Michel BOUDRIE, Directeur

Alex GUEZ, Directeur des affaires réglementaires

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

**Intervenants**

Guy FAOUCHER, Chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets, DEAL

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL

PoI URIEN,

Géologue

d'exploitation

minière,

BRGM

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Bienvenue à cet atelier thématique sur la mine, les risques, sa gestion. C'est ce soir Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission, qui va animer cet atelier. Je vais donc lui donner la parole tout de suite. Je précise que je ne reprendrai pas la présentation supposée faite de ce qu'est un débat public, etc. C'est connu.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être là ce soir pour ce débat public sur Montagne d'Or. Notre atelier d'aujourd'hui entre donc dans le cadre des 13 réunions que nous avons prévues sur ce dossier. Je rappelle que les ateliers thématiques sont des rendez-vous où une question particulière du projet est travaillée et approfondie. Ces ateliers se construisent sur l'information qui sera donnée par le maître d'ouvrage et qui peut s'appuyer sur les apports d'experts et/ou parfois de l'Administration. L'intervention de beaucoup d'acteurs sera sollicitée au cours de cet atelier par la CPDP pour apporter des éclairages complémentaires.

Le sujet qui sera traité ce soir – la mine, le fonctionnement, les risques et leur gestion – ne vient surtout pas entériner l'idée que le projet se réalisera. Il a pour objectif de donner des informations plus précises sur la mine et les modalités d'extraction de l'or pour permettre à tous les citoyens que vous êtes d'interpeller le maître d'ouvrage sur l'opportunité et les caractéristiques du projet.

Pour cet atelier, je vous propose de répartir le temps en trois séquences. Tout d'abord, la première séquence sera une présentation du projet, et en particulier un focus sur les raisons qui ont conduit au choix d'une mine à ciel ouvert. Ensuite, la deuxième séquence portera sur l'identification et la gestion des risques, et une troisième séquence avec un débat en général. Sur la première séquence concernant la présentation du projet et le focus, nous aurons l'intervention d'un expert du BRGM que nous avons sollicité, Monsieur URIEN, qui viendra nous parler de la cyanuration. Nous aurons aussi, sur la deuxième séquence, qui porte sur l'identification et la gestion des risques, après les risques liés directement au mode d'extraction, la cyanuration, nous aurons l'intervention des représentants de l'État, de la DEAL.

Je vais vous rappeler trois choses. Premier rappel, c'est le principe des ateliers. Comme l'a déjà dit le Président PEYLET hier, trois principes caractérisent les débats publics : la transparence – on se présente quand on prend la parole –, l'argumentation – c'est le poids et la force des arguments qui construisent un dialogue collectif –, et l'équivalence de traitement des opinions exprimées. Chacun doit être dans son rôle et chacun restera dans son rôle. Je voudrais vous rappeler simplement que l'atelier d'aujourd'hui, comme les autres, sera filmé et donc, s'il y en a qui ne veulent pas être filmés, qu'ils signent la pièce de renonciation. Troisième rappel : hier, certains ont demandé que la salle soit en arc de cercle pour qu'on soit un petit peu plus intégré, mais la configuration de cette salle nous a empêchés de le faire. On a essayé d'être dans un format le plus collectif possible de manière que l'on puisse s'entendre le mieux possible. La dernière chose que je voudrais rappeler, c'est que lorsqu'on va demander la parole, je ne prendrai pas plus de trois ou quatre questions, au maximum, en vous demandant de faire en sorte qu'il n'y ait pas des questions à tiroirs, que vous puissiez, lorsque vous aurez la parole, poser une première question, on passera à une autre personne qui posera une deuxième question ; pas cinq questions d'un coup pour une seule personne. L'objectif de cet atelier, qui est un atelier de travail, est de faire en sorte que le maître d'ouvrage nous donne un peu plus de précisions pour que l'on puisse se faire l'idée la plus précise possible sur ce projet.

Je vais donc tout de suite demander à la maîtrise d'ouvrage de nous faire cette présentation, avec le focus sur les points que j'ai donnés. Je vais simplement lui demander de commencer par se présenter, pour qu'on puisse savoir à qui on a affaire.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Merci, Monsieur MARIEMA. Je me présente. Bonjour tout le monde, je m'appelle Alex GUEZ, je suis le directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Merci. Bonsoir à tous. Je m'appelle Michel JÉBRAK, je suis le directeur de la formation pour le projet Montagne d'Or.

Je vais commencer par vous présenter les caractéristiques techniques du projet. On m'a dit que cet endroit-là était le meilleur, donc je vais me mettre ici.

Quelques rappels très rapides, parce que vous les connaissez certainement. La compagnie Montagne d'Or est une entreprise française basée à Rémire-Montjoly, de vingt-six salariés actuellement, titulaire d'une concession dont la prolongation est en cours d'instruction. Deux actionnaires principaux, Norgold et Columbus Gold. L'activité principale est donc la réalisation des études pour le projet d'exploration minière, voire le développement, l'ensemble des démarches qu'il faut faire pour un projet pareil. Je vais donc vous présenter quelques caractéristiques un peu plus en détail du projet Montagne d'Or.

– L'objectif est de développer le potentiel inexploité d'or primaire du gisement Montagne d'Or. Le gisement primaire veut dire gisement en roche, donc des volumes qui sont beaucoup plus importants que des gisements secondaires, des gisements qu'on exploite traditionnellement en Guyane, des gisements qui sont d'habitude dans les alluvions, ou les éluvions, et qui sont donc des gisements superficiels. Là, on valorise une ressource minière qui est en profondeur et donc plus importante.

– Suivre la réglementation avec la démarche « éviter, réduire et compenser » est la règle en France ; c'est évidemment un élément environnemental qui s'impose à toutes les compagnies.

– Aller plus loin que la réglementation en suivant les principes des mines responsables, quelques éléments là-dessus : les lois minières évoluent, elles évoluent lentement et les besoins sociaux évoluent plus vite que la loi, ce qui fait que les entreprises minières, depuis au moins une quinzaine d'années, les gouvernements et les ONG se sont rendu compte que les lois devaient être entourées par un certain nombre de cortex, d'éléments – on parle parfois de lois molles – qui sont respectés par les compagnies, qui sont suivies et qui permettent d'avoir une loi responsable. On a déjà parlé de ça hier un petit peu. Deux éléments : le premier est une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale – et il y a en fait une imposition de dialoguer avec la population, avec les parties prenantes – et il y a également une vision à moyen terme qui consiste à dire que, dans le fond, bien que les ressources minérales soient des ressources non renouvelables, il faut prévoir la transformation de ressources non renouvelables en quelque chose de durable. Quelque chose de durable, ça peut être à la fois sur le plan environnemental, ça peut être sur le plan social, ça peut être sur le plan économique. C'est donc un peu en ça qu'on parle de mine responsable.

– Mobiliser les meilleures techniques disponibles pour l'exploitation de ces ressources. Il y a pas mal de nouveautés dans l'exploitation des mines. Il faut bien se rendre compte que les besoins de l'humanité augmentant, il y a une forte adaptation, tout simplement, à la fois au besoin des mines mais également aux besoins des populations qui exigent des mines plus propres et moins contraignantes pour la société.

– S'appuyer sur les ressources locales et le tissu économique guyanais. Nous sommes convaincus à Montagne d'Or que le projet peut être un des éléments de développement du tissu économique guyanais, et donc doit se faire évidemment en association étroite avec les élus et les populations.

– Enfin, contribuer au développement de l'industrie minière aurifère en Guyane, et plus généralement contribuer au développement de l'industrie en Guyane. Ça fait partie des éléments qui sont dans notre ADN. L'idée est que, dans un territoire peu industrialisé comme la Guyane, dans lequel les besoins sont extrêmement clairs, une mine peut être un démarrage.

Quel procédé d'extraction du minéral ? Les installations Montagne d'Or, sont sur ce modèle. Vous avez déjà vu sans doute la fosse minière, que vous avez en bas, qui a un regard vers le nord. La verse à stériles est immédiatement à côté de la fosse minière, ce sont donc essentiellement des produits rocheux, dans le cas présent des roches volcaniques qu'on dépose immédiatement sur le bord de la carrière, essentiellement parce qu'ils ne contiennent pas d'or à teneur suffisante. Vous avez le site de traitement, qui se trouve très proche de la fosse minière. C'est une volonté de disposition compacte, l'idée est de se situer dans un dispositif très serré. Souvent, les mines aiment bien avoir beaucoup d'expansion : ici, ce n'est pas le cas du tout, on est dans un territoire que l'on souhaite affecter le moins possible. Là, il y a les éléments réglementaires. Vous avez un peu plus loin l'usine où on construit l'explosif et qui est forcément proche des installations.

La caractéristique du gisement et pourquoi on fait une mine à ciel ouvert. D'abord, il faut bien comprendre qu'il y a deux grandes familles de gisements d'or en Guyane. La première famille, ce sont les veines de quartz aurifère. Depuis 140 ans, ce que les orpailleurs ont cherché, c'était essentiellement les flats alluvionnaires. Les gens allaient chercher dans les flats alluvionnaires, ils avaient des dragues et ils faisaient des petits trous mais, en fait, ils prenaient de l'or secondaire. Et puis on a eu quelques exploitations en Guyane de veines de quartz, donc des filons de quartz, qui sont des zones riches – on a souvent des teneurs de 10 ou 20 grammes/tonnes – et il y a donc eu plusieurs exploitations artisanales de ce type-là. Ça fait des petits gisements, ça fait la fortune locale de quelques mineurs. C'est aujourd'hui rendu quasiment inexploitable parce que ce n'est tout simplement pas industriel ; on a des petits objets et le territoire guyanais est mité de petites exploitations de ce type-là. Le premier élément est donc un fort tonnage et une faible teneur. Une faible teneur veut dire que, pour avoir des tonnages suffisants, il faut des volumes relativement importants

La topographie du site et les conditions climatiques guyanaises. On est entre deux massifs protégés, dans une zone dans laquelle il y a des circulations d'eau. On voit assez mal faire une ligne souterraine, en tout cas actuellement, dans cet environnement-là ; ce ne serait certainement pas économique de faire une ligne souterraine dans des conditions pareilles, et on en est loin, il y a des investissements d'infrastructures importants. Enfin, les mines à ciel ouvert, dans la mesure où elles sont bien gérées, sont aujourd'hui plus sécuritaires, à la fois pour leur personnel et pour l'environnement, on sait correctement les gérer.

Vous avez ici une petite animation qui montre comment se développe l'extraction de la carrière. On descend progressivement. La carrière est divisée en plusieurs paliers parce que ce qu'on appelle la séquence de minage, la manière dont c'est fait, on va prendre des morceaux de manière à avoir un équilibre de l'ensemble du système. Vous avez deux verses à stériles qui sont donc mises au sud, et ça, c'est une fonction de la topographie.

À partir du moment où on creuse, ce qu'on appelle la séquence de minage est la suivante : il faut d'abord fragmenter les roches ; pour fragmenter les roches, on utilise de l'explosif. et l'explosif qu'on utilise est fabriqué sur place. On ne transporte pas d'explosifs sur des routes nationales ou départementales, on transporte un produit qui va permettre de constituer un explosif. Cet explosif va donc être fabriqué dans l'usine et on va avoir un produit liquide que l'on va descendre dans les trous de forage, qui permettent de faire le forage. Une fois qu'on a mis ce liquide, on va activer le liquide : donc on n'a pas de produit explosif tant qu'on n'a pas activé le liquide, autrement dit on rajoute un deuxième composant, qui va permettre à l'explosif de faire son travail. On fait sauter une tranche de roche, généralement de l'ordre de la dizaine de mètres de hauteur, et on va donc avoir une roche fragmentée. Il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui les explosions ne sont plus du tout du tir de mine comme on le faisait : il y a des technologies de sautage, avec des micro-retards ; autrement dit, c'est réglé, on a une séquence qui fait que tout n'explose pas en même temps, tout n'explose pas n'importe comment, on est capable de régler la manière dont on fait les fragmentations, de manière beaucoup plus sérieuse.

Ce produit-là, donc ces roches en morceaux, on va les charger avec une pelle et des bulldozers dans des camions. Dans le cas de la mine Montagne d'Or, il y a deux phases : une première phase qui concerne les latérites en surface, des produits relativement meubles et on peut donc avoir des camions relativement petits, d'une quarantaine de tonnes ; dans une deuxième phase, on attaque une roche plus dure, donc une roche plus compliquée à miner, et on va avoir des camions beaucoup plus gros, de l'ordre de la centaine de tonnes. Vous avez ici l'illustration de ce que c'est qu'un camion d'une centaine de tonnes.

La fosse, vous l'avez ici, vous voyez qu'elle est située à flanc de coteau ; elle est en particulier située sous la réserve biologique de Dékou-Dékou, ce qui fait qu'il n'y a pas du tout de liquide qui peut remonter la pente, autrement dit on va vraiment vers la verse.

Il y a eu des discussions hier sur la profondeur, parce qu'on avait parlé de 400 mètres à un moment et, là, on a l'air de vous dire qu'elle est beaucoup plus petite. La raison est extrêmement simple. Quand on fait une exploration minière, il y a plusieurs phases. La première phase, ce sont les ressources. Les ressources, c'est le géologue qui les dit et le géologue dit : on a un gisement, on pourrait avoir une fosse qui ferait 400 mètres de profondeur et 2,5 kilomètres de haut. Et après, vous avez l'économiste qui passe par-dessus et qui regarde si ça vaut la peine de ramasser. L'économiste calcule des réserves, non des ressources, et là les réserves sont plus petites que les ressources. C'est tout simplement pour ça que les dimensions de la mine sont différentes, entre ce

qu'on a estimé il y a trois ou quatre ans et ce qu'on estime aujourd'hui : c'est simplement le passage de la notion de ressources géologiques à la notion de réserve minière.

Quel procédé pour le traitement du minerai ? Vous avez l'ensemble de l'usine de traitement, on va maintenant regarder l'usine de traitement. C'est un schéma un petit peu compliqué, on va simplement suivre le minerai. Qu'est-ce qui se passe ? Les camions arrivent, on les met dans un concasseur à mâchoire, le concasseur à mâchoire broie les roches pour les rendre à une taille d'à peu près un point. On va les stocker dans une réserve, ce qui permet d'avoir une alimentation continue, et ensuite on va broyer ces roches comme de la farine ; on fait ça dans un broyeur autogène. Un broyeur autogène, c'est simplement un grand rond qui va prendre les roches, qui va les monter, qui va les laisser tomber et qui va les laisser redescendre : les roches se broient toutes seules, il n'y a pas besoin de rajouter des boulets ou d'éléments comme ça. Et ça, c'est très consommateur : la principale consommation d'énergie d'une mine, c'est le broyeur. Ensuite, on va avoir un circuit de séparation. Le premier est la séparation de l'or grossier, le second, c'est l'or fin. Essentiellement, on rajoute du cyanure et on dépose la solution où l'or s'est dissous dans le cyanure sur du charbon actif. Le charbon actif, c'est généralement de la noix de coco, c'est là-dessus que l'or va se piéger. On récupère ces éléments-là, on récupère en fait une solution avec le charbon actif. On fait une électrolyse électrique et on passe ça au micro-ondes successifs de telle manière à produire de l'or, le doré. Le doré, c'est un mélange d'or essentiellement, mais il y a des impuretés dedans, par exemple il va y avoir un peu d'argent et il y va y avoir un petit peu de cuivre.

Pourquoi on utilise du cyanure ? Essentiellement parce que c'est un composé simple, essentiellement du carbone, de l'azote et du sodium et c'est le seul produit qui permet d'avoir des taux de récupération qui sont au-dessus de 90 %. Si on n'utilise pas de cyanure, on laisse partir de l'or dans les affluents et, dans le fond, tout ça pour ça ! On a intérêt à maximiser la production. C'est un produit qui se dégrade en azote et CO<sub>2</sub> et c'est un produit évidemment très contrôlé parce qu'il est toxique. Il y a donc des codes, et je suis certain que l'expert va en parler. Actuellement, en 2015, il y avait 400 installations de traitement du minerai qui utilisaient du cyanure. Ça se contrôle et je peux donner un exemple : la mine d'or du Bourneix, en France, qui est la dernière mine qui a été produite, a produit de l'or dans les années 2000 pendant 10 ans avec du cyanure et il n'y a jamais eu le moindre accident ; on est dans le Limousin.

Je pense que je vais arrêter là et on va pouvoir parler de cyanure. Merci.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Vous avez à 3 minutes près respecté votre temps. Nous allons donc d'abord passer à l'expression du public. Si vous avez des questions ? Je note trois interventions.

**Rémy GIRAULT, Guyane Nature Environnement**

Bonjour. Je ne vais pas pouvoir me lever puisque j'ai des choses sur les genoux. J'aimerais savoir, d'après CMO, quelles sont les meilleures expériences internationales en termes d'exploitation minière responsable tant sociale qu'environnementale.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Première question sur les exemples. Ensuite ?

**Laurent KELLE, WWF (World Wide Fund for Nature)**

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je veux aussi revenir effectivement sur cette première partie de la présentation et sur les choix qui ont été opérés jusqu'à ce stade. On nous parle effectivement d'une mine à ciel ouvert, qui serait à moindre risque pour les employés. On verra par la suite que les mines à ciel ouvert créent aussi des risques qui n'existent pas en cas de mine souterraine d'une part. D'autre part, je voulais juste signaler que nous avions en 2015 pris connaissance d'une définition générique de cette mine responsable telle qu'elle est souvent véhiculée dans les documents de la compagnie. Cette définition venait du Gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale pour la transition écologique et le développement durable et elle nous indiquait, par courrier, que cette mine responsable devait prévoir une exploitation souterraine profonde, qui visait à perturber le moins possible la surface et les premiers cent mètres, qui sont ceux de la coexistence des zones de vie, l'eau, les paysages et la biologie. Comme on le verra par la suite, le choix de cette mine à ciel ouvert induit un certain nombre d'enjeux, de risques et d'impacts environnementaux.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Le troisième ?

**Fabio LEON, opposant à la Montagne d'Or**

Est-ce que vous pouvez revenir sur la précédente diapo, s'il vous plaît ?

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Celle-ci ?

**Fabio LEON, opposant à la Montagne d'Or**

Oui. Il y avait un chiffre avec 400 installations : c'était au niveau national ou au niveau mondial ?

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

D'accord, on va vous répondre. Quatrième et dernière pour cette session ?

**Michel DUBOILLÉ, secrétaire régional de Guyane Écologie et membre de Or de Question**

Oui, si vous permettez. Dans votre présentation, Monsieur JÉBRAK, vous avez présenté CMO comme étant une entreprise française. Elle est composée quand même de deux entreprises majeures qui sont des Canadiens et des Russes. Le montage juridique fait que vous dites qu'elles sont françaises, elles respecteront donc les lois. Je vous demande de nous donner des exemples par rapport aux chantiers déjà existants ailleurs et où on a pu se rendre compte que le respect des lois et des droits humains n'étaient pas forcément le fort des entreprises minières, et en particulier au niveau du Burkina-Faso où certains opèrent, dont vous.

Concernant le projet de développement économique, nous y reviendrons très certainement à ce niveau-là, puisque, si vous considérez que l'avenir de la Guyane est à travers son minier, avec les conséquences environnementales et sanitaires que ça va poser, je crois qu'on s'est trompé de cheval de bataille et ce n'est pas de la faute si nos dirigeants qui sont à charge le développement territorial ne peuvent pas l'assumer.

Enfin, pouvez-vous m'expliquer comment vous faites pour dire qu'en moyenne la profondeur de cette mine sera entre 120 et 200 mètres, alors que vous disiez effectivement qu'elle devait faire 400 mètres, que vous annonciez, sur une profondeur de 400 mètres, qu'elle avait une production de 80 tonnes d'or, vous arrivez à une moyenne moindre de moitié et vous avez toujours la même rentabilité au niveau de votre mine ? Il y a un problème, ou alors il y a du concentré. Et je finirai là-dessus : il faut nous indiquer, s'il vous plaît, quelle est la profondeur la plus forte de la mine, quelle est la moins forte de la mine et expliquez-nous aussi ce que vous disiez et avez écrit, à savoir que si vous trouviez des filons qui partaient sur le côté de la mine, vous iriez chercher l'or dans les filons latéraux. Merci.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Vous avez donc quatre séries de questions, à vous d'y répondre.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Merci, Monsieur MARIEMA, merci pour vos questions. Je vais les prendre dans l'ordre.

Sur les exemples en matière de mines responsables, on cherche l'excellence opérationnelle et, pour chercher l'excellence opérationnelle, il faut évidemment ce qu'il y a d'excellent au niveau international. On a particulièrement étudié une étude d'impact qui est en ligne, qui est celle de la ligne de Merian, qui est au Surinam, juste de l'autre côté de la frontière, et dont l'étude d'impact est, je trouve, vraiment très bien faite. Elle nous présente une démarche ERC sur les aspects environnementaux et sociétaux. Elle présente des impacts qui sont résultants au travers de la démarche ERC, des impacts qui sont positifs pour certains. Je vous engage donc vraiment à aller regarder sur le site de l'entreprise Newmont cette étude d'impact.

Pour répondre à Monsieur KELLE, il existe des risques en souterrain, que l'on n'a pas en mine à ciel ouvert. Si par exemple il y a une grosse pluviométrie en mine à ciel ouvert, vous vous imaginez bien que l'eau va monter graduellement, qu'on peut évacuer les personnes d'une manière totalement différente de ce qui se passerait en mine souterraine. Il y a eu de grands accidents en mines souterraines, d'effondrement, de noyade, de compression, qui ne sont pas ceux que l'on peut retrouver en mine à ciel ouvert.

Sur la question des 400 parcs à résidus, oui, c'est au niveau international, ce n'est effectivement pas qu'en France.

Enfin, sur Montagne d'Or entreprise française. Montagne d'Or a été créée en 1986 ; elle s'appelait à l'époque Sotrapmag. Ce sont des noms que certains connaissent ici, beaucoup même, n'est-ce pas ? Cette entreprise a été créée par deux entrepreneurs guyanais. Ensuite, à partir des années 1990, il y a eu, oui, des actionnaires : un actionnaire américain, puis un actionnaire canadien puis un actionnaire russe. Ce sont deux gens qui ont des centaines de millions à investir, qui aujourd'hui ont investi plus de 50 millions sur le projet. Pour revenir sur une entreprise française, qu'est-ce que c'est une entreprise française ? Regardez autour de vous, regardez les noms que vous voyez en termes d'entreprise : nous sommes une entreprise qui est basée en Guyane, avec des emplois permanents en Guyane, qui est enregistrée au registre de commerce des sociétés à Rémire-Montjoly. Je crois que c'est déjà une première réponse. Nous répondons à la réglementation française aujourd'hui et, demain, ce sera certainement pareil. Nous répondons à un niveau d'exigence que vous connaissez et on pourrait l'aborder encore mieux dans le détail, notamment sur le sujet des risques majeurs, qui est un sujet important, qui différencie quand même la France et l'Europe d'un certain nombre d'endroits où il existe effectivement des installations minières dans la suite de la présentation.

Je vais laisser Michel JÉBRAK répondre sur la partie 400 mètres parce que, effectivement, on a peut-être quelques compléments à vous donner.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Comme je l'ai expliqué, la conception d'une mine évolue au fur et à mesure qu'on précise les éléments. On est passé d'une vision géologique de 400 m à une vision plus réaliste aujourd'hui aux alentours de 320 m. Le chiffre de 120 m ? Vous avez vu qu'on est sur une pente, alors évidemment, c'est un peu comme les talus, c'est moins haut d'un côté, c'est plus haut de l'autre côté. C'est également irrégulier, on est sur une pente irrégulière. J'ai vu qu'on demandait un modèle 3D, on va vous le fournir directement sur internet, ça vous permettra de juger.

Je peux vous montrer quelque chose là-dessus. Un des éléments importants, c'est la stabilité des bernes. Vous savez, la manière dont on fait les bernes, ça se fait par des études géotechniques et les études géotechniques ne sont pas finies. Donc on n'est pas sûrs que le détail à 3 m près de la bordure : il faut qu'on fasse une étude géotechnique pour le dire.

Vous avez posé la question des extensions possibles de la mine. On a un projet économique actuellement qui est à 12 ans, et pas au-delà. On n'est pas capable de faire des projets sur 25 ans. On va déjà commencer avec ça. C'est un petit peu comme quand on crée un supermarché : on le crée d'une certaine taille et, le jour où les gens veulent du poisson, on crée un rayon poissonnerie. Pour aujourd'hui...

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Laissez-le terminer ! Il y a le point le moins profond et le point le plus profond : essayez d'apporter la précision.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Par rapport à la surface actuelle, le point le plus profond sera à 320 m. Encore une fois, vous voyez bien qu'on est sur une pente et qu'on peut mesurer le relatif surtout par rapport à la bordure sud ou la bordure nord pour la présence actuelle. Je pense qu'un modèle 3D est plus facile pour comprendre.

Donc, pour l'instant, on a un projet économique, qu'on n'a pas l'intention d'agrandir, d'approfondir ou de changer la géométrie, ce n'est pas l'objectif.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je ne vais pas reprendre une question, ni compléter sur cette question-là, je vais revenir simplement sur un point que Monsieur JÉBRAK a précisé : nous ne sommes pas sur un projet qui est au-delà des 85 tonnes qui vous ont été précisées dans le dossier du maître d'ouvrage. La dimension de la fosse, c'est celle qui est présentée dans ce dossier. S'il y avait toute extension, comme n'importe quel projet industriel, n'importe quelle industrie existante qui demande une extension en termes de capacité, en termes de nouveaux procédés, ça fait l'objet d'une nouvelle

autorisation et, qui dit nouvelle autorisation dit nouvelle enquête publique, nouvelle procédure d'évaluation environnementale et peut-être nouveau débat public.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

La précision qu'avait Monsieur DUBOILLÉ tout à l'heure, c'était la profondeur minimale et la profondeur maximale. Vous avez donné en minimale 120 m et, le maximal, je ne l'ai pas entendu.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Alors, je reprends. Sur la bordure, sur cette image-là, vous l'avez. Vous voyez sur cette image-là 120 m par rapport à la bordure sud, puisque c'est la pente. Ça, c'est une coupe mais la mine s'étend évidemment sur 2,5 km et les profondeurs varient : au maximum, ici, on pourra aller jusqu'à 320 m.

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Là, c'est la hauteur où se trouve la limite du massif biologique. C'est la hauteur.

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Ça, c'est la hauteur à laquelle commence la réserve. Vous voyez, en altitude.

**Michel BOUDRIE, directeur de Montagne d'Or**

La cote 420 qu'on voit ici, c'est la limite inférieure de la réserve biologique intégrale du Dékou-Dékou. Le massif du Dékou-Dékou culmine à 565 m d'altitude et la limite de la réserve se situe à la cote 420. Le sommet de la fosse, côté versant sud, commence à 280 m d'altitude.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Bien. Vous avez fini. Nous allons passer à l'autre partie de la question parce que nous devons entendre... Oui, il a répondu concernant les 400 m.

Je voudrais faire intervenir l'expert, Monsieur URIEN, mais je vais prendre ces deux questions avant.

**Claire ALBANESI, Guyane Alternative, membre de Or de Question**

Je voudrais bien qu'on revienne sur la page 11. Il y a un schéma en haut à droite, justement celui qu'on avait à l'écran il y a 30 secondes, page 11. Monsieur JÉBRAK, quand vous nous avez fait votre présentation, vous nous avez rassurés en nous expliquant que la réserve biologique du Dékou-Dékou se situe au-dessus de l'altitude de 420 m, et vous nous rassurez en nous expliquant qu'aucun liquide ne remontera la pente. J'aimerais bien que vous nous expliquiez en quoi c'est censé nous rassurer que les liquides ne remontent pas la pente ? Merci.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Deuxième question ?

**Hélène FERRARINI, journaliste**

Je reviens sur la question de la profondeur maximale parce que, là, je vois apparaître 220 m. Je ne suis pas sûre d'avoir exactement compris à quel moment on arrive à – 320 m comme je l'ai entendu. Si vous pouviez préciser. À gauche, on voit apparaître 120 m.

**Philippe THIBAUT, WWF**

Je voulais vous poser une question concernant la question du choix entre mine ouverte ou mine souterraine. Si j'ai cru comprendre d'après Monsieur JÉBRAK lors de sa présentation, le critère principal utilisé a été le critère économique. Selon Monsieur GUEZ, c'est avant tout un critère de sécurité des personnes qui sont sur site, qui vont travailler en cas de montée des eaux. Question principale : concernant le dossier Montagne d'Or, il est possible d'avoir une mine souterraine en tant qu'alternative. Or, nous ne constatons pas de comparatif sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs entre ces deux modalités possibles sur le site Bœuf Mort, c'est-à-dire un critère en termes d'occupation du sol de la fosse ou des galeries qui seraient creusées en termes de volume, mais aussi d'occupation des stériles miniers sur des surfaces de plusieurs dizaines, voire

centaines, d'hectares si on inclut le parc à résidus. Donc, en termes de drainage minier acide, tout un tas de paramètres qui permettraient d'évaluer ces deux alternatives au vu de critères environnementaux et socio-économiques et pas simplement économiques, tels que Monsieur JÉBRAK l'a constaté, un critère qui est relativement simple, terriblement simple peut-être. Merci, Monsieur JÉBRAK pour votre réponse.

**Bill CATCH, citoyen**

Vous avez dit que vous n'alliez pas creuser profondément parce que, à l'heure actuelle, c'est le côté économique qui vous fait arrêter. Mais on sait que l'or grimpe et, d'ici que votre projet avance, que tous les dossiers soient déposés, un certain délai sera passé, l'or risque d'augmenter et, au bout d'un moment, ça va devenir peut-être économiquement rentable de descendre plus profond. Est-ce que vous allez vous arrêter ou est-ce que vous allez descendre ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Merci de vos questions. Je vais répondre à la dernière question tout d'abord, parce que c'est un point extrêmement important. Si on poursuit le projet, si on décide de le faire, on va déposer une demande d'autorisation de travaux miniers, une demande d'autorisation d'exploitation ICPE. On aura donc des volumes d'excavation, une géométrie de la fosse, la dimension de cette installation, que ce soit les parcs à résidus, les verses, l'usine, qui sont calibrés pour ces 85 tonnes sur 12 ans d'exploitation. Donc, si ça va plus loin, la première personne qui va nous poser la question de savoir comment ça pourrait aller plus loin, c'est l'Administration, en nous disant : de quelle manière allez-vous aller plus loin ? Vous avez dimensionné, vous nous avez expliqué une manière de faire, comment vous allez faire pour stocker plus de minerais, plus de résidus ? Et les traiter dans le même temps, dans combien de temps, dans quelle durée ? Et avec quelle technologie, quels outils ? Etc. Donc, ça ne peut que faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation ultérieure. Aujourd'hui, on est là pour vous présenter un projet tel qu'on est capable de l'écrire. Ce dont vous parlez, oui, ce sont des choses qui ont été évoquées mais on n'en est pas du tout là, à quelques années près.

Je vais répondre aussi à la question de la différence entre souterrain et à ciel ouvert.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

L'alternative entre ciel ouvert et souterrain.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Déjà, cette alternative n'est pas présentée dans le dossier, mais la question est intéressante. La question est intéressante, pourquoi ? Parce qu'on peut se dire qu'à partir du moment où on est en souterrain, il y a moins d'impact. La superficie est aujourd'hui de 800 hectares. Dans ces 800 ha, on a le parc à résidus, les verses à stériles, l'usine, l'unité d'émulsion, pistes, etc. Si on n'a pas la déforestation qui est liée à l'exploitation en fosse, on a 100 ha de moins, donc il reste 700 ha. Pourquoi il reste 700 ha ? Parce qu'on a toujours besoin, même en souterrain, d'un parc à résidus, de verses à stériles, d'usine de traitement, etc. C'est vraiment...

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Je crois que ce qui vous est reproché, c'est de ne pas avoir présenté justement l'alternative dans votre dossier.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vais vous répondre. Merci de m'aider, Monsieur MARIEMA...

**Philippe THIBAUT, WWW**

Sur quels critères économiques Monsieur JÉBRAK s'est basé et est-ce qu'on pourrait avoir le détail de ce comparatif entre mine à ciel ouvert et mine souterraine. Je pense que tout le monde ici dans la salle est intéressé d'avoir cette information, qui est très peu décortiquée dans le dossier du maître d'ouvrage. Merci.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Pour rester dans le cadre de cet atelier, celui sur les risques, je peux vous dire qu'on ne réduit pas les risques à faire une exploitation souterraine. Sur l'aspect économique, il y a de l'or qui est présent dans la roche dure, qui est à une certaine distance sous le sol, et on a de l'or qui est

présent dans la roche oxydée qui affleure à la surface. Donc à partir du moment où on va en souterrain, donc on arrive dans une zone dure pour pouvoir avoir une stabilité suffisante pour réaliser des activités avec un minimum de sécurité, on ne prélève pas, on ne valorise pas une partie du gisement. Donc, vous imaginez bien qu'on n'a plus 85 tonnes d'or. Ce n'est donc pas une alternative pour nous. Les alternatives, ce sont celles qu'on vous a présentées dans le dossier du maître d'ouvrage.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Il manque la réponse à...

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je suis en train de regarder mes notes. Sur le schéma...

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Oui, voilà, sur le schéma.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Donc, déjà, la question de côte. Pour bien comprendre ce schéma, il faut regarder les échelles, donc on a ici une distance qui est à zéro, qu'on a mise dans le flat de la crique infirme, donc le cours d'eau dans lequel l'activité va se situer. À une distance de 1 000 m de ce niveau, qui est ce qu'on va considérer comme un terrain plat, on a le début de la fosse d'exploitation. À peu près 400 m plus loin, on se trouve avec la fin de la fosse et, à 2 000 m, donc une distance de plus de 1 500 m d'ici, on retrouve la réserve biologique intégrale. Ça, c'est pour l'axe horizontal.

Pour l'axe vertical, le zéro que l'on a ici, c'est le niveau général guyanais (NGG), donc c'est une référence territoriale pour dire que le niveau zéro, c'est ça et c'est à partir de ça qu'on mesure. La plaine est à peu près à 100 m. On se retrouve donc avec 180 m de haut sur le bord à partir de ce niveau NGG mais, par rapport au fond de la fosse, on est à 120 m. Sur l'autre bord, qui se trouve à 280 m NGG, on a une profondeur de 220 m. Et, pour répondre à la question, ce sont des moyennes. Le monsieur a dit 320, effectivement, parce que...

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

La moyenne correspond à la moyenne des altitudes maximums, c'est tout. Je l'ai dit, le maximum de profondeur sera de l'ordre de 320 m, mais la moyenne... Si, c'est ce qu'on a mis, mais je comprends que ce soit compliqué parce que la topographie est complexe. Mais, évidemment...

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur JÉBRAK, ce qu'ils sont en train de vous dire, c'est que, ici, il aurait fallu écrire 320 m, si je comprends bien. C'est à ça qu'il faut répondre.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Mettre 320 m, ce ne serait pas vrai parce qu'il faut mettre la moyenne et, la moyenne, c'est 220 m, qui est plus représentatif.

*Question de la salle hors micro*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Le niveau général guyanais. Excusez-nous, nous avons présenté les choses comme, nous, elles nous viennent. On répond à vos questions, on est là pour ça. Dans le dossier de demande d'autorisation, si on décide de poursuivre le projet après le débat public, là, il y aura effectivement tout le détail qui est nécessaire pour aller bien au-delà des questions que vous allez poser, parce qu'il y aura des experts de l'Administration qui vont aller dans le détail de tous ces éléments-là.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Sur ce sujet, je vais simplement demander à la maîtrise d'ouvrage d'être un peu plus clair, de pouvoir mettre que la commission particulière puisse être en possession d'un document un peu plus clair avec des distances réelles. Parce que, ici, ce n'est pas écrit la moyenne de 220 m, mais on croirait, quand on lit, qu'il s'agit de 220 m au maximum. Donc, bien préciser que ça, ce serait une moyenne et de bien mettre la hauteur de 320 m si c'est 320 m, en améliorant le dossier. Merci.

Nous allons passer tout de suite à l'intervention... Ah oui, votre question sur l'eau qui monte, une question importante qui devrait être une réponse rassurante de votre part.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

C'est très simple : on est dans une situation où le projet est situé, comme vous le savez, entre deux zones protégées. Le fait qu'on soit en aval de zones protégées est effectivement rassurant. Si on était en amont d'une zone protégée, vous auriez fortement raison de vous inquiéter des effluents possibles, mais on n'est pas dans cette situation.

**Question de la salle**

Excusez-moi, vous n'avez pas placé la réserve Lucifer sur votre carte parce que si Dékou-Dékou est en amont, Lucifer est en aval. Où est Lucifer sur la carte ? On ne la voit pas. Puisqu'on est entre deux réserves biologiques.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que vous avez une carte du dossier ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Marie, est-ce qu'on a une carte où on voit Lucifer, Dékou-Dékou pour avoir une idée des distances finalement.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Voilà, si vous avez une carte pour nous montrer cela. Cherchez la carte, nous allons faire tout de suite l'intervention... Elle arrive. Ah, voilà, les deux réserves, allez-y !

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vais me permettre de chercher une carte qui est plus précise, qui est dans le dossier du maître d'ouvrage, parce que, là, on ne voit pas bien la fosse, le carré ne correspond pas à l'emplacement de la fosse.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

D'accord, on va revenir sur ce sujet, mais je voudrais pouvoir faire intervenir, sur la cyanuration, l'expert qu'on a fait venir du BRGP, Monsieur URIEN, qui va nous faire part de ses connaissances et qui a l'expérience sur plusieurs projets aurifères dans le monde, et surtout en Afrique. Il va nous en parler tout de suite, il a 20 minutes pour cela. Présentez-vous.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Bonjour à tous et à toutes. Je suis géologue d'exploration minière au BRGM depuis 1975. Je vais vous présenter, non pas des modèles, non pas des coupes, mais des réalisations. Au moins, là, c'est de l'effectué, c'est du réel.

J'ai donc travaillé en particulier dans l'exploitation lors du conflit ivoirien puisqu'il ne fallait pas explorer mais exploiter, en Côte d'Ivoire. Là, la plupart de mes images sont des situations vécues et réalisées.

Là, je vous présente une fosse en open pit, qui est en cours d'exploitation, avec une cyanuration en tas. La fosse, vous la voyez au premier plan, avec deux niveaux. Effectivement, là, on a aussi des altitudes qui varient entre la route, en haut, la profondeur de la première fosse et la deuxième fosse en bas, où la profondeur est nettement moindre. Ensuite, au fond, en arrière-plan, vous voyez le tas de cyanuration où le minerai exploité dans la fosse inférieure est transporté et déposé en haut, au point 4 où le minerai est stocké et homogénéisé pour être ensuite disposé en tas sur des géotextiles imperméables et qui permettent de récupérer les solutions cyanurées chargées en or. La fusion du lingot a lieu au point 8 après avoir récupéré les jus et les avoir concentrés. La photo du bas représente une aire stérile ; plutôt que « stérile », j'appelle ça « mort terrain » parce qu'on est sûr qu'il n'y a rien dedans. En les compactant, on évite également les formations d'acides. On voit souvent sur certains chantiers des boîtes à œufs avec des minerais sulfurés qui risquent de provoquer du drainage acide. Donc, au fur et à mesure du dépôt, on préfère, comme le conseillent d'ailleurs les gens de Caterpillar, compacter nos argiles pour qu'elles fassent un écran et que les eaux ne pénètrent pas à travers les sulfures qui peuvent partir avec les morts terrains.

Donc, cette mine est la mine d'Ity en Côte d'Ivoire. Elle est quand même bien en face de la Guyane. Les modèles géologiques et métallogéniques se ressemblent et on a quand même des minerais très ressemblants. Là, on n'a pas la même présentation que Montagne d'Or, ce n'est pas une grande masse, c'est une couche très peu pentue, donc qui nous oblige évidemment à faire un open pit plutôt qu'une mine souterraine.

Vous avez en haut des exemples de fosses avec des tirs à l'explosif en roche dure. Je mets ça en parallèle avec le schéma qui est proposé par Montagne d'Or. Les tirs à l'explosif, les fronts de taille en fosse avec, par endroits, des restes de marbre en carrière, qui sont un problème, effectivement, pour le matériel, le chargement du minerai, après un tri visuel par le personnel ivoirien, le concassage et le démottage. Dans le cas présent, on n'a pas affaire à du concassage puisqu'on a affaire à des argiles minéralisées, donc il n'y a pas de blocs, à part quelques blocs de latérite qui posaient quelques problèmes.

Ici, je vous ai présenté également, histoire de rapprocher les similitudes de paysage, la mine du site de Dieu-Merci en 2005, avec le concentrateur centrifuge, qui est du matériel connu, et les broyeurs, qui sont également du matériel connu déjà depuis des demi-siècles au moins.

On passe là au stade des additifs au minerai. Pour que le minerai qu'on cyanure en tas soit bien traversé par les solutions cyanurées, on lui rajoute de la chaux, du ciment, pour faire baisser le pH, pour que le cyanure soit effectif, efficace et surtout pas dangereux pour dégager du cyanure d'hydrogène et de la soude. Ça permet de faire percoler le jus cyanuré à travers des boulettes, qui traversent les argiles et, ensuite, c'est récupéré par une couche traînante à la base qui ramène les jus cyanurés à l'usine.

Ici, on arrive à la fin de notre système de cyanuration en tas. Là, vous voyez, sur la diapositive de gauche, un des sulfates sur un fragment de sulfure qui n'a pas été lixivié par la cyanuration en tas. Là, on arrive à la limite du système de la cyanuration en tas, donc on trouve dans la fosse, en cassant des cailloux, surtout près des marbres, des fragments de sulfure qui sont composés de pyrites et pyrrhotite, avec des teneurs en or total à 20 g/t et des densités à 4,5. Donc, au mètre cube, ça fait beaucoup d'or. Le problème, pour ces minerais-là, comme on n'avait pas encore la cyanuration en cuve, on était obligés de les stocker. Vous voyez le stockage des minerais recouvert des marbres dont on disposait heureusement sur le site pour contrôler ces jus acides à pH 2,5. Vous voyez que c'est quand même assez efficace les dépôts de marbre sur ces minerais très sulfurés.

Je vois que Montagne d'Or contient également de la pyrrhotite. À mon avis, ces drainages acides seront à anticiper assez rapidement. Montagne d'Or contient aussi de la pyrrhotite et donc je pense que c'est un problème à anticiper pour ne pas avoir de résurgences en fin de projet.

#### **Question de la salle hors micro**

Excusez-moi, nous ne sommes pas des professionnels, les termes que vous utilisez, on ne les comprend pas.

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Lesquelles par exemple ?

#### **(Commentaire de la salle hors micro)**

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

La pyrrhotite est un minerai instable : vous le sortez de la roche, il va partir en poudre et il va dégager de l'acide sulfurique très rapidement.

#### **Question de la salle hors micro**

Est-ce qu'on sait le gérer ?

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

On sait le gérer, il faut le tamponner, il faut de la chaux, il faut du ciment et de grosses sociétés, comme Barrick en République dominicaine, ont ouvert une cimenterie pour tamponner tous ces métaux.

#### **Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, on va prendre juste la question. On fait une pause pour la question, Monsieur Urien, vous voulez bien ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je veux bien, oui, puisqu'on est sur le sujet.

**Michel DUBOILLÉ, secrétaire régional de Guyane Écologie et membre de Or de Question**

Si on fait une pause, je ne suis pas contre, je voudrais simplement dire que je voudrais un temps de parole. Pourquoi j'ai demandé un temps de parole peut-être un petit peu... différent de celui que j'ai déjà pris ? Parce que j'ai dans cet ordinateur le rapport du BRGM en 2013 sur l'utilisation du cyanure en Guyane, et il y a un certain nombre de recommandations qui sont dessus. Je pense que vous y étiez, je ne sais pas si vous êtes l'auteur, je n'ai pas regardé...

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Non, non, je ne m'appelle pas Monsieur Blanchard !

**Michel DUBOILLÉ, secrétaire régional de Guyane Écologie et membre de Or de Question**

C'est un rapport très intéressant, très instructif même quand on est peut-être profane, dont je suis. J'ai donc un certain nombre d'éléments à apporter et je demande... Je vous laisse finir parce que je pense qu'il faut que vous alliez au bout de votre présentation.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Vous parlez du rapport BLANCHARD, qui a été fait par le BRGM. Effectivement, il doit en parler parce qu'on lui a demandé de...

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je vous remercie d'y avoir pensé avant moi.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

J'ai d'autres documents également, qui sont à votre disposition à ce sujet. Allez-y, continuez !

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je sais que Montagne d'Or prévoit aussi une pré-concentration gravimétrique pour récupérer l'or gravitaire qui est possiblement récupérable et éviter de traiter ça... Donc, là, vous avez sous les yeux du minerai qui vient du Grand Yaoni, qui est exploité ou qui était exploité par la compagnie minière Boulanger, le filon du Grand Yaoni. On voit tout de suite que ce minerai est dans la zone d'altération où, en surface, les pépites d'or commencent à se rendre visibles, puisqu'elles se décomposent à partir de la pyrite. Dans les deux petits cercles rouges, ce sont des grains d'or qui partent normalement au rejet puisqu'ils ne sont pas captables par la cyanuration gravimétrique. C'est actuellement sur ces sujets-là que je travaille au Plata également en cyanuration sur les concentrés gravimétriques des mines. Donc, si on les laisse partir, ça, c'est du minerai qui sera disponible pour des illégaux dans l'avenir. À Essakane, ce concentré constituait quand même 30 % de la production ; c'est un système gravimétrique sans cyanure, donc tout simple.

Là, je suis allé voir un peu les minerais publiés sur les rapports produits par Montagne d'Or, Columbus au niveau des bourses canadiennes. Je vois que le minerai y est bien décrit : c'est pyrite et pyrrhotite. Pour ceux qui veulent voir un peu de la pyrite et de la pyrrhotite, là, j'ai un échantillon, qui ne vient pas du tout de Guyane, mais je peux le montrer aux gens et vous verrez. Donc, l'arsenic n'est présent que sous forme de traces. Les argiles caractérisées sont de l'illite et de la kaolinite. On verra après que, dans un design d'open pit, il peut se poser des problèmes quand on a affaire à des smectites, des argiles gonflantes : vous allez voir quelques échantillons et, avec des photos, vous comprendrez tout de suite.

On se rend compte également, sur les rapports de Montagne d'Or qu'ils ont de bons pourcentages de récupération, c'est-à-dire que les estimations de minerais, de teneurs et de densités sont fiables.

Nous arrivons donc déjà à la publication du rapport de Monsieur BLANCHARD sur les points forts de la cyanuration en cuves et les facteurs limitants ou de vigilance dans le contexte guyanais. C'est un rapport qui est public, qui est consultable sur internet et qui concerne spécifiquement la Guyane. Monsieur BLANCHARD était quand même un bon spécialiste ; je dis « étais » parce qu'il

est décédé. Ici, il y a une carte des principaux gisements guyanais avec une description, qui n'est pas lisible, mais où tous les minerais se ressemblent bien : on a toujours pyrite et pyrrhotite. Voilà le procédé de cyanuration en cuves, comme l'a déjà présenté Montagne d'Or tout à l'heure. C'est donc un minerai concassé et broyé à une dimension spécifique, avec des cinétiques rapides, un rendement en saprolite de 99 %. Le saprolite est de l'argile qui sort par-dessus la roche saine. Sur la présentation du cyanure, on se rend compte que le cyanure de sodium qui est choisi est le plus efficace parce qu'il a une solubilité dans l'eau à 25° qui est correcte ; il a un cyanure disponible qui est assez fort et il ne se décompose pas à la différence du cyanure de calcium. Vous avez à côté la courbe de la stabilité du cyanure en fonction du pH : si le pH n'est pas e 10, le cyanure va former du cyanure d'hydrogène, et c'est le produit toxique. Le cyanure, si vous le mettez dans l'estomac avec l'acidité gastrique, il vous suicide rapidement.

#### **(Commentaire de la salle hors micro)**

Il faut savoir à quelle sauce il faut le manger.

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

C'est l'usage de la soude, alors c'est vrai que la soude fait peur à tout le monde, mais tout le monde en a dans sa maison puisque c'est du Destop. Il y a d'autres produits.

Sur la petite animation, en bas, les problèmes posés par le cyanure, ce n'est pas le cyanure, c'est souvent les ruptures de digues, les ruptures de conduite et le transport. Dans tous ces paramètres-là, on dit « c'est la faute à la digue », « c'est la faute à la conduite » ou « c'est la faute au transport » ; c'est généralement un problème humain, soit un manque de formation, soit un oubli, soit un manque de management qui n'est pas au contrôle.

Je vous rappelle quand même que vous avez du cyanure dans votre assiette et il y en a qui utilisent beaucoup les amandes d'abricot amères, qui peuvent être assez toxiques puisque des rejets de mine utilisent le cyanure. Une chose que je ne savais pas et que j'ai apprise grâce à cette présentation, ce sont les pousses de bambou : il vaut mieux les cuire que les manger crues.

#### **(Commentaire de la salle hors micro)**

Ça va faire une bombe à retardement

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je crains plus le mercure que le cyanure.

Donc, là, je vous ai présenté des réalisations d'aires de cyanuration en tas pour que vous voyiez ce que c'est que des géotextiles, qui sont prévus, dans le cadre de Montagne d'Or, pour la verse à résidus. C'est donc une topographie très soignée, avec des aplatissements, vraiment un travail d'expert pour qu'il ne se forme pas de poche, de creux, qui retienne le cyanure dans les tas, parce que, à l'avenir, ce sera un cyanure qui ne sera pas dégradé et le jour où quelqu'un prend le tas 50 ans après, il risque d'avoir de mauvaises surprises. C'est donc un travail très méticuleux, ça prend beaucoup de temps mais c'est obligatoire. Et ça aussi, ça préserve – vous voyez le tas tout en bas –, ça construit et ça participe à l'architecture solide de ce dépôt. Elles sont par tranche de 6 m, des couches de 6 m qui sont cyanurées. Voilà les dispositions de mise en tas, les arrosages au cyanure. L'arrosage en haut à droite, je ne l'aurais pas fait comme ça, je n'aurais pas mis le chemin latéral à cet arrosage. Il en faut mais je conseille aux gens de ne pas prendre le chemin. C'est en voyant des choses qu'on s'améliore. Vous êtes pris par des surfaces et tout ça, il faut le gérer avant, mais je prends la photo et j'envoie ça au responsable.

On parlait tout à l'heure d'études géotechniques, Montagne d'Or ne dispose pas de ces argiles.

#### **Question de la salle hors micro (même personne que précédemment)**

Sur cette diapo, qu'est-ce qui correspond à la technique utilisée par la Montagne d'Or ?

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Elle n'est pas là, mais c'est le cyanure ; on parlait de cyanure.

#### **Question de la salle hors micro (même personne que précédemment)**

Non, mais je vois « géotextile étanche », je vois...

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Le géotextile étanche, c'est ce qui est prévu pour le soubassement de la verse à résidus.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

Donc, ce qu'on voit là, c'est ce qui est prévu dans la Montagne d'Or.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Voilà.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

Et je vous entends critiquer je ne sais quoi, je n'ai pas du bien comprendre le problème.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

C'était l'arrosage du cyanure sur la photo en haut à droite.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

D'accord. C'est prévu dans la Montagne d'Or ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Non, non, il n'y a pas de cyanuration en tas.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

Qu'est-ce qui est prévu alors ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Pour la Montagne d'Or, c'est la cyanuration en cuves.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

Ah, voilà, donc c'est la solution du bas !

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Non, avant.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

Donc ce n'est pas affiché en fait. Vous nous montrez des choses qui sont faites ailleurs.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je vous montre du cyanure. L'avantage de ces photos-là, c'est que vous voyez le cyanure ; dans les cuves, vous ne le voyez pas. Voilà, ça, c'est une disposition de cyanuration en cuves : vous voyez qu'il y a peu de choses de visible dans les schémas, si vous n'êtes pas le nez dans la cuve, vous ne savez pas.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

Donc, pour moi, ça, c'est une bombe à retardement.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Prenez le micro, s'il vous plaît.

**Question de la salle hors micro** (même personne que précédemment)

... suffisamment étanche pour ne pas laisser passer tous ces produits polluants. Donc, quelle est la durée de vie de ces cuves ? Parce que je me dis : quelle est donc ma durée de vie, quelle est celle que vous me faites à l'heure présente quand je vois ce projet-là ?

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Ce sera la question qui sera posée à Montagne d'Or. Pour le moment, l'expert doit nous informer sur la cyanuration. Il nous a montré deux types : en cuve et en tas. Ici, la Montagne d'Or utilise le système en cuve. Il a montré en tas que ce serait plus dangereux en pensant que, peut-être, un jour, la compagnie Montagne d'Or pourrait utiliser aussi cette méthode, c'est une méthode qui existe. Il nous a dit que le danger même de la cyanuration, ce n'était pas totalement le cyanure

mais c'était surtout tout ce qui est utilisé à côté : le transport du cyanure s'il n'est pas fait par des professionnels formés par des gens qui savent ce que c'est ; si on n'utilise pas les bons camions, les bons moyens de transport et le conditionnement convenable...

**(Commentaire de la salle hors micro)**

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Non, mais je dis ce qu'il est en train de dire et ce qui a été dit. Oui, je ne suis pas contre la Montage d'Or, effectivement.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Un paramètre également, comme on parlait de mine à ciel ouvert, je vous présente une mine...

*Agitation dans la salle*

**Pierre REY**

On vous donne une explication, il faut savoir si vous voulez une explication ou si vous voulez faire ch... tout le monde. Il faut appeler un chat Félix ! Non, mais attends, je suis fatigué avec ces trucs-là. Ces gens-là, je ne les vois jamais devant un convoi du CNES. Le carburant... hors sujet ou mort sujet... Je vais vous dire autre chose, je suis fatigué, je sors de ma réserve. Je suis aujourd'hui. Je ne suis pas un Amérindien, je suis un Indien amer ! Donc, je vais vous dire quelque chose. Regardez ! Madame, deux secondes ! Je vais vous dire quelque chose : quand ils ont fait Cambior, ils ont dit toutes sortes de choses. Moi je parle de technique, je comprends tout ça, d'accord ? Donc je sais que ce n'est pas ça le problème, parce qu'avec ça on peut blouser n'importe qui, donc ce n'est pas ça le fond du problème. Allons parler des vraies choses, des vrais sujets. Je vais vous dire quelque chose : ils ont fait capoter Cambior, c'est une chose, mais par rapport... La France a empoisonné la communauté avec 600 tonnes d'engrais par an sur Cacao qui a une cuvette et, chaque saison des pluies...

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On vous a entendu, Monsieur. S'il vous plaît, un peu de calme. Monsieur URIEN, est-ce que vous avez encore des choses à nous dire, notamment sur les préconisations, les bonnes pratiques et ce qui concerne le rapport BLANCHARD ? Nous y revenons s'il vous plaît, rapidement, et ensuite on reprendra le débat. Allons, allons, s'il vous plaît, Monsieur ! Écoutons la suite.

*Agitation dans la salle*

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je souhaitais vous présenter des cas pratiques plutôt que des modèles, vous faire partager mes expériences concernant le cyanure, le transport, les conditions de sécurité.

Cela fait partie du rapport de Monsieur BLANCHARD du BRGM, qui demande à l'opérateur de participer effectivement à la charte sur le cyanure avec ces informations personnelles, les compétences des cadres à gérer une usine de cyanuration, le recyclage des dégradés de cyanure à l'intérieur du site par un procédé adéquat : s'il y a rejet de cyanure, destruction du cyanure par un procédé au moins aussi efficace que SO<sub>2</sub>UV et justifier d'une logistique continue sans rupture de stock ni d'approvisionnement ; une logistique continue, c'est-à-dire du cyanure et des produits qui servent à le neutraliser. Il faut toujours que ces deux choses soient en équilibre.

**Question de la salle hors micro**

C'est quoi le SO<sub>2</sub>UV ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Les UV, ce sont les ultraviolets et, le SO<sub>2</sub>, c'est de l'oxyde de soufre qui permet d'oxygéner un peu ce cyanure pour forcer un peu l'effet des UV.

**Question de la salle hors micro**

En quelle quantité ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

En fonction du cyanure qu'il faut neutraliser. Ces bonnes pratiques sont recommandées par le rapport BLANCHARD. Idem pour les fûts d'hypochlorite. Je pense qu'il est toujours bien de savoir que l'hypochlorite, c'est de l'eau de Javel, que l'étude d'impact doit être continue pour surveiller l'état des cuves, le moindre joint qui peut... Il faut également réaliser des bilans en cyanure à tous les nœuds du procédé pour savoir si on en a perdu quelque part entre le premier et le deuxième nœud : ça fait partie des bilans de matières. Le respect strict de la réglementation et le contrôle strict de la conformité des moyens de transport, de trajet, des conditionnements et la sécurité des matériaux potentiellement dangereux. Le cyanure sur site, ce n'est pas un problème, dans les circuits, ce n'est pas un problème, mais sur le trajet, c'est un gros problème, parce que vous avez beaucoup de paramètres, les vôtres et ceux des autres. Donc, les installations Classées ont aussi des règles qui doivent s'appliquer pour le cyanure. Je me suis renseigné tout de suite, Montagne d'Or sera classé Seveso pour le volume des produits qu'il va contenir. Ce n'est pas tellement sur la nature, c'est surtout sur la diversité et les tonnages.

On a parlé également d'une directive de l'Union européenne concernant les cyanures. La directive a demandé que tout soit interdit. Il y a certains pays qui l'ont appliquée parce qu'ils n'ont pas à l'utiliser, ils n'ont pas de mines.

*Question de la salle hors micro*

### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Normalement, ils ne l'utilisent pas. La Slovaquie, je crois qu'elle a banni le cyanure, oui. Mais la réponse de la Commission a été qu'elle n'a pas l'intention d'introduire une interdiction générale sur l'utilisation du cyanure dans les mines d'or de l'Union européenne.

Dans les rapports qui existent, il y a un Australien qui a produit un rapport très simple pour les gens de chantier, où il préconise plein de matériels avec des fourchettes d'essai pour les granulométries, pour éviter au maximum l'utilisation du cyanure. Là, il y a des progrès à faire également, mais il me paraît assez difficile d'arriver à zéro cyanure.

Là, vous avez du cyanure sur le site de déchargement : il y a des mauvaises pratiques (en rouge) et des pratiques nettement améliorées (en vert) parce qu'il y a l'amoncellement des fûts qui attendent le bulldozer pour être écrasés et être mis à la verse. Avec ces fûts, il n'y a aucun contact sur l'opérateur et le cyanure, sauf en cas de malversation, comme sur la diapo médiane à gauche. Il faut équiper les gens avec des masques et des gants mais vous voyez que les masques ne sont pas toujours placés au bon endroit, et ça, c'est une affaire de management encore : il faut être sur le chantier pour qu'ils le comprennent par eux-mêmes.

Là, j'ai repris un peu les règles de sécurité de Montagne d'Or, qui prévoient de transporter le cyanure en briquettes, avec des caisses contenant une tonne de cyanure. Moi, personnellement, je préfère les fûts, parce qu'un accident de camion – on a eu des presque accidents en Côte d'Ivoire –, avec un sac d'une tonne, c'est une tonne de cyanure ; avec deux fûts, c'est 90 kg. Donc je préfère les fûts.

*Question de la salle hors micro*

### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

C'est préconisé en briquettes, ce sont les mêmes pastilles qu'on a vues tout à l'heure sur le fût avec les petits poissons morts et la tête de mort, sauf qu'elles sont conditionnées dans des grands sacs, des big bags et, à côté, on voit des fûts de 50 kg : 45 kg de cyanure pour 5 kg de fût. Ce sont des fûts renforcés, très étanches. Je sais qu'Essakane a eu des petits problèmes de transports de cyanure au Burkina, en passant un gué qui n'était pas adapté ; enfin, le chauffeur a estimé qu'il pouvait passer mais il n'a pas pu passer : c'était en fûts et ça s'est quand même correctement solutionné. Et c'est arrivé un dimanche, évidemment, comme beaucoup d'accidents, c'est toujours les cas les plus embêtants.

Vous avez en haut le parc à résidus d'Essakane au Burkina-Faso, qui est un parc à résidus qui fait 510 hectares, ce qui est énorme, mais ils ont profité que la zone soit plate pour pouvoir étaler au maximum les résidus de matériaux cyanurés sur une grande surface pour profiter au maximum du rayonnement UV. C'est vrai que ça occupe une surface énorme. Ils ont également fait fonctionner un épaisseur qui a fonctionné assez mal au début mais mieux à la fin : ça leur permet d'avoir un matériau déjà bien compact au bout d'un certain temps et ce cloisonnement leur permet de le rehausser et d'utiliser le parc à résidus de manière plus optimale. Ils ont des contrôles fractionnés

sur cette grande surface. En bas, il y a une courbe qui indique la dégradation du cyanure dans le bassin à air libre aux UV du soleil à température ambiante : en 12 semaines, c'est fait. L'ensoleillement de la Guyane et du nord du Burkina n'est pas le même mais les UV sont quand même un paramètre important et on se rend compte que la dégradation, sur le schéma de droite, est quand même la dégradation naturelle qui est la plus utilisée et probablement la plus efficace.

J'ai cherché, dans le cadre de cette présentation, des pathologies minières au cyanure, je n'en ai pas trouvé ; par contre...

*Question de la salle hors micro*

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Non, mais les santés en mine, je peux vous dire que c'est souvent assez strict et une fracture de la cheville, ça arrive à Toronto rapidement.

**Question de la salle hors micro**

Les pathologies minières ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Dans les rubriques « mines », « cyanure », « mortalité », je n'ai pas trouvé d'exemple. Je parle d'humain. Dans le dossier, j'ai un feedback de l'histoire de Baia Mare, qu'ils ont publié en ligne et qui a disparu au bout de 5 jours, mais je l'ai gardé et il y a un arbre des causes qui est très intéressant. Il était public à l'époque, mais c'était intéressant pour vous comme pour nous.

Voilà encore une reprise du rapport de Monsieur BLANCHARD. Je vous conseille de le lire. Il y a quelques illustrations qui sont intéressantes, ça vous permet de vous mettre en situation. Voilà un site minier au Burkina avec la verse à résidus, ce qui permet quand même... Vous allez sur Google Earth, vous verrez des sites comme ça, vous pouvez aller les voir au Burkina. Voilà ce que c'est qu'un open pit. Vous avez l'open pit d'Essakane, là, sur la gauche, qui permet quand même de visualiser la géologie et l'endroit du minerai qui est à l'intérieur de ce pli. J'ai essayé de savoir à combien d'épaisseur de saprolite, c'est-à-dire de matériaux altérés rouges, avait Montagne d'Or, j'ai trouvé 50 m, mais je ne sais pas si c'est valide. Sinon, là, c'est le chantier d'Essakane, qui quand même apporte pas mal d'activités dans ce coin assez déshérité du nord du Burkina.

Le stockage des stériles et résidus miniers dans la crique infirme peut poser quelques problèmes. Comme on a dit, il faut quand même penser à combler les fonds de vallée qui ont été orpaillées. Dans la crique Grand Yaoni, on rencontre quand même des morceaux de ferrailles qui peuvent perforer des géotextiles, même les plus résistants. Là, j'ai montré un peu le schéma proposé par Montagne d'Or sur les verses à résidus, qui me paraît la solution la plus logique vers l'aval : ça nécessite plus de matériaux, c'est sûr mais, si vous avez un open pit, vous avez des matériaux disponibles et autant les transférer sur la solidité de la verse à résidus.

Voilà aussi des idées pour les productions autochtones. L'avalement des poussières, au Burkina, ils le font avec de la mélasse, qui est un bon produit de fertilisation et qui permet de passer la saison sèche avec moins de poussières et moins de nids-de-poule, surtout dans les lieux de vie. Il y a un lien en bas avec la documentation de la Burkinabe.

**Question de la salle hors micro**

De la mélasse de quoi ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

De canne à sucre.

Voilà les différentes documentations et il y a aussi une valorisation de l'activité minière par certaines parties prenantes. Je prends le cas du Ghana qui, en matière de développement durable et de gestion, est quand même un exemple en Afrique de l'Ouest.

**Question de la salle**

Excusez-moi, on pourrait revenir à la diapositive précédente, s'il vous plaît, parce qu'on n'a pas compris la mélasse. Excusez-moi, vous parlez de mélasse, on ne sait pas si c'est... de la mélasse de quoi ? Vous nous dites de canne à sucre une fois qu'on vous a posé la question. Produits autochtones, on se dit : tiens, c'est la mélasse qui sort de la production de canne à sucre des

autochtones. Enfin, je ne comprends pas bien. Je ne sais pas qui fait de la canne à sucre ici, quels autochtones, de quoi on parle. Je ne fais pas le lien d'une diapositive à l'autre, je ne sais pas où vous voulez en venir et quel est le lien avec la Montagne d'Or. On ne comprend pas quel est le lien. Vous faites un exposé, excusez-moi, Monsieur, mais je ne comprends pas.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je vous présente des exemples de mines en exploitation. Je ne vous présente pas un projet avec des problèmes d'altitude, mais je vous dis que, localement, il y a des solutions à certains problèmes et, là, je vous conseille de lire l'étude de la jeune Burkinabe concernant la mélasse, d'Abidjan : Abidjan ne produit pas de rhum non plus mais ils ont des cannes à sucre.

**Question de la salle hors micro**

Quel est le rapport ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Le mélange, vous l'épandez en saison sèche, en début de saison sèche, ça durcit le sol argileux. Ça vous fait une espèce de caramel sur le sol qui fixe la poussière et qui durcit le sol.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

Ce que j'ai compris, c'est que c'est un problème d'élimination de poussières.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

D'élimination de poussières, parce que ça évite des consommations d'eau pour rabattre les poussières, l'arrosage.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va passer aux questions. Monsieur DUBOILLÉ, à côté, la voisine de Monsieur DUBOILLÉ et il y avait vous aussi, excusez-moi.

**Michel DUBOILLÉ, secrétaire régional de Guyane Écologie et membre de Or de Question**

J'avais annoncé que je prendrai un peu de temps parce que je pense que c'est nécessaire. Le cyanure étant relativement dangereux et il a une importance capitale. Déjà, Monsieur, sur l'histoire de la mélasse, permettez-moi de sourire quand on sait que c'est du sucre et que ça risque, avec la pluviométrie que nous avons en Guyane, de se dissoudre avec l'eau. Ceci dit, nous ne sommes pas producteurs de mélasse parce que nous n'avons pas une production de sucre, nous n'avons pas une culture de cannes à sucre suffisamment conséquente, même si nous faisons du rhum.

Je reviens au cyanure. J'ai cité ce rapport du BRGM pour la bonne et unique raison, c'est qu'il me paraissait intéressant de voir qu'à travers ce rapport de 123 pages – je ne vais quand même pas vous donner la lecture des 123 pages –, il était intéressant de voir les références du BRGM par rapport à l'utilisation du cyanure en Guyane, et surtout les conclusions qu'ils en tiraient. Et, dans ces conclusions, un certain nombre d'éléments sont à prendre en considération et à rapprocher de la réglementation actuelle, que j'ai présentée, pour ceux qui étaient présents au débat public hier, au niveau du débat public. Apparemment, Monsieur, vous n'avez pas l'air d'avoir en votre possession les derniers éléments concernant les normes liées au cyanure et à son utilisation. Donc, je vais les rappeler ici. Je rappelle que le cyanure est composé de trois cyanures différents : le cyanure libre, le cyanure complexe et le cyanure libéral. On définissait autrefois le taux de cyanure acceptable au niveau de l'être humain par l'addition de ces trois cyanures, le libre, le complexe et le libéral. Ce taux était de 0,1 mg/l, soit 10 ppm, si je ne me trompe pas. Aujourd'hui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, je vous demande de bien retenir cette date parce que je trouve que, comme par hasard, nous avons un débat public qui a démarré en mars, mais ça fait quelque temps qu'on le demande et le Gouvernement a trouvé le moyen, au 1<sup>er</sup> janvier, de modifier ces normes, qui deviennent hyper-dangereuses par rapport à nous qui aurons à les subir en cas de problèmes.

Ces normes, quelles sont-elles ? Aujourd'hui, le taux maximum autorisé de rejet est toujours de 0,1 mg/l de cyanure. Il se trouve que, sur cette composition, il en reste uniquement le cyanure libre. Le cyanure libre est celui qui se dissout le plus facilement avec les UV, comme ça a été présenté ici, mais on appelait ça le cyanure total. Il me semble que le cyanure total était l'ancien cyanure libre et, les deux autres dont je vous ai parlé, le complexe et le libéral qui, eux, sont hyper-dangereux. Eh bien, ces deux-là, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ne sont plus pris en considération dans la norme de rejet des boues cyanurées, des eaux cyanurées, de tout ce qui est rejeté. Donc,

Monsieur, j'aurais aimé savoir, dans le procédé qui va être utilisé par Montagne d'Or, quelle est la part de cyanure libre, quelle est la part de cyanure complexe et de cyanure libéral.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Je vous donnerai la réponse.

**Michel DUBOILLÉ, secrétaire régional de Guyane Écologie et membre de Or de Question**

Oui, je pose la question. Après, il appartiendra à chacun de se faire son opinion. Je rappelle simplement que, dans le rapport du BRGM, dans ses conclusions, il est dit : « Le cyanure faiblement dissociable est la forme la plus toxique et doit être suivi en priorité ». Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les conclusions du BRGM en 2013, nous sommes en 2018. Le suivi de la qualité des formes du cyanure, l'échantillonnage et la conservation des échantillons est une pratique qui doit être poussée au maximum. Il n'en demeure pas moins qu'il est mis l'accent, dans les conclusions du BRGM, du suivi qui doit être fait, de ces zones cyanurées et pour lesquelles je rappelle que le pétitionnaire, CMO, va avoir un suivi après exploitation de 30 ans. C'est son obligation de s'assurer, pendant 30 années, que les choses aillent bien. Ce n'est pas parce qu'on aura mis une géomembrane que nous sommes protégés ; une géomembrane a une durée de vie, comme tout produit qui n'est pas naturel. Nous ne pouvons donc que nous conformer à ce que la configuration technique de cette géomembrane va nous donner comme élément. Qu'en sont-ils ? Je vous demande de nous préciser déjà cette durée de vie.

Et je vais plus loin. Cette durée de vie, ne serait-ce même que si elle durait 100 ans, je vous rappelle qu'en métropole il y a des mines aurifères qui ont plus de 100 ans et qui sont toujours en train de polluer. Quand vous parlez des mines en France, je pense à Salsigne et à d'autres. Cette pollution continue. Donc, quand la géomembrane sera arrivée à sa durée de vie elle aussi, nous ne serons peut-être plus là mais nos enfants et nos petits-enfants seront là, qu'advient-il à ce moment-là ? On va nous expliquer qu'en dessous du géotextile, nous avons une composante géologique qui va permettre aux boues cyanurées et autres de continuer à descendre mais que ça prendra une trentaine d'années. Alors, on va dire que si je considère 100 ans, ce qui n'est pas, pour un géotextile, je vous le dis tout de suite, on va se retrouver à 130 ans. Oui, nous ne serons plus là pour juger ; oui, Montagne d'Or ne sera plus là pour assumer sa responsabilité évidente en cas d'accident et en cas de conséquence pour les êtres humains que nous sommes parce que, quand nous regardons notre capillarité au niveau des eaux guyanaises, qu'est-ce qui se passe ? Tous les rejets reviennent dans les criques, qui viennent dans les rivières, qui viennent dans les fleuves, et les fleuves rentrent dans les nappes phréatiques aussi, et on arrive justement au niveau de la chaîne de subsistance, la chaîne de vie. Nous ne pouvons pas aujourd'hui accepter qu'on nous présente la cyanuration comme étant un procédé rassurant, tranquille : dormez tranquilles parce que je veille ! Mais, dans 30 ans, je mettrai la clé sous le paillason parce que j'aurais assuré mon contrat et, pire, c'est que si demain CMO se désengage, car arrivé à un seuil de rentabilité de la mine, si ce seuil de rentabilité n'est pas atteint, il faut savoir que les actionnaires demanderont d'arrêter. On l'a déjà vu ailleurs : à partir du moment où on tombait en dessous du cours des 900 dollars, la mine s'arrêtait comme elle était, et le lot de désolation, il est pour qui ? Il est pour nous.

En conclusion, je vous dirais : CMO, c'est l'arbre qui cache la forêt. Pourquoi ? Je vous rappellerai, je ne sais pas s'il y a quelqu'un de la municipalité ici présente mais, en tout cas, sachez que CMO a demandé, par un courrier remis de main à la main, dont nous avons eu connaissance, de modifier le PLU de cette zone et d'obtenir un changement du PLU pour une superficie... Je crois que c'est 13 km<sup>2</sup> ici à l'heure où nous parlons. Eh bien, la superficie qu'ils demandent de modification du PLU pour pouvoir mettre des bâtiments industriels est de 256 km<sup>2</sup>, donc avec 17 demandes de permis de recherche qui sont déjà déposés, toujours dans... Vous permettez, Monsieur, je ne vous interromprai pas si vous parlez, d'accord ? Votre intervenant a pris 20 minutes, Monsieur. Je finis, que ça vous plaise ou non. Je crois qu'on a le droit d'être informés de la réalité qui nous attend. Je finis. Donc, vous voyez que le fait simplement d'avoir demandé cette extension vous prouve que CMO ne s'arrêtera pas à ce qu'il est aujourd'hui. Et d'autres derrière lui vont venir aussi faire une exploitation. Si c'est ce que nous voulons pour le développement économique de notre pays, je pense qu'il y a d'autres moyens de le faire, en structurant l'existant, en aidant à se créer l'innovant, qui sera certainement plus porteur d'emplois qu'ils ne le sont. On y reviendra. Merci.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur DUBOILLÉ, c'est bon ? Merci. Avant de passer la parole à Monsieur, je vais demander à répondre. Il faut avoir des réponses aux questions qui ont déjà été posées.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Sur la question des nouvelles normes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont des normes françaises. Je les consulterai et j'abonderai au projet.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

La réponse aux questions de...

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

J'ai une question qu'on avait mise de côté tout à l'heure, le temps qu'on cherche un plan. Si on pouvait y revenir rapidement. C'était la question de Lucifer. La limite nord de la réserve biologique côté massif Dékou-Dékou a la même hauteur : donc le massif est là, en descendant la plaine, on continue à la fosse, on traverse la plaine et on remonte de l'autre côté sur le massif Lucifer. Ces deux éléments-là sont donc bien en hauteur par rapport aux installations minières qui sont en contrebas. On se posait la question tout à l'heure de la distance. Donc, ici, je vous disais qu'on est à peu près à 500 m ; ici, en comparaison, vous voyez bien qu'on est à plusieurs kilomètres de distance de Lucifer.

Je vais du coup avancer sur les autres questions qui ont été présentées, mais je me permettrais de répondre à une question qui a été posée à Monsieur URIEN par rapport à une image qui présentait les ressources minières en Guyane, pour vous indiquer simplement que, dans le dossier du maître d'ouvrage, donc ce document-là, en page 26, vous avez la carte qui, effectivement, était difficilement lisible à l'écran, mais qui est bien dans ce document. Vous pourrez donc la consulter.

La fuite d'une cuve de cyanure. Déjà, dans ces cuves-là, vous l'avez compris, c'est là où il y a l'or qui, grâce au cyanure, est dissous. Donc, dans cette cuve, il y a de l'or, du cyanure, des charbons actifs. Ce sont les éléments principaux. S'il y a une fuite, on est vraiment dans la même situation que n'importe quel stockage de produits chimiques ou de produits liquides dangereux, donc exactement comme des stockages de carburants. Comme tout acteur minier, qu'il soit une petite entreprise ou une grande entreprise, on a des obligations en matière de bacs de rétention. Il y a des bacs de rétention sur un dispositif comme celui-là. Puisqu'on a 6 cuves, ça correspond à un bac de rétention d'un volume de plus de 50 % de la totalité de la contenance de chaque cuve. Donc, ça, c'est la réglementation et ce sera certainement présent dans l'arrêté préfectoral si on a l'autorisation, si on poursuit le projet.

Sur les cyanures libres et totaux, vous m'avez surpris hier, Monsieur DUBOILLÉ, vous me surprenez encore aujourd'hui, parce que j'ai vérifié sur la réglementation : l'arrêté de 2010 sur les déchets de l'industrie extractive n'a pas changé sur ce point-là dans les dernières années, donc je ne le vois pas. Je suis intéressé par les remarques et le lien vers l'arrêté tel que vous le mentionnez ou, si ce n'est pas un arrêté, une autre réglementation évidemment. Ça m'intéresse, c'est mon travail.

Sur le PLU...

**Michel DUBOILLÉ, secrétaire régional de Guyane Écologie et membre de Or de Question**

Je crois que les services de la [inaudible - 1:42:21.9 hors micro]

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Vous l'avez évoqué, je me permets de vous le demander. Après, si vous ne voulez pas me le donner, je vous laisse faire ce choix. Sur le PLU...

*Agitation dans la salle*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Sur le PLU, vous aurez remarqué que, dans le PLU, ce qui existait auparavant, ce qui existe toujours dans certains PLU de Guyane, c'est ce qu'on appelle des zones NM, donc des zones naturelles minières. Dans le PLU, lorsqu'il a été adopté par la commune de Saint-Laurent, la zone NM n'existe pas aujourd'hui. Il a été inscrit que les mines sont en situation de pouvoir être autorisées à partir du moment où elles respectent une trame. Cette trame, c'est le SDOM (schéma départemental d'orientation minière). Donc, c'est bien inscrit dans le PLU. Malheureusement, dans

l'écriture actuelle du PLU, ça ne permet pas toutes les activités minières : ça peut entraîner des blocages à des activités minières qui sont déjà en cours, qui sont déjà actuelles et qui sont présentes sur le territoire, au travers d'autorisations d'exploiter ou au travers d'autres types d'autorisations, qu'elles soient artisanales ou industrielles, de ne pas valoriser la ressource alors que c'est une obligation donnée par le Code minier à une titulaire d'un titre minier que de valoriser la ressource. Donc, il y a un décalage pour lequel nous avons demandé effectivement à la commune de Saint-Laurent une modification du PLU sur la superficie de l'ensemble des concessions. L'ensemble des concessions, c'était 8 concessions. Vous apprendrez qu'on évolue, qu'on réduit nos prétentions : nous ne renouvelons pas les 8 concessions, nous n'en demandons par le renouvellement, nous n'en demandons que deux, la concession Élysée et la concession Montagne d'or, donc, effectivement...

**Pierre REY**

[inaudible - 1:44:57.5 hors micro]

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Attends, Kiko, attends... Oui, oui, c'est fini.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On parle chacun à son tour. Je souhaiterais que Monsieur GUEZ puisse répondre aux questions qui ont été posées tout à l'heure par Monsieur, et on prendra les questions suivantes après.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vais être bref et laisser la parole pour deux questions.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Soyez bref parce qu'il y a d'autres questions en attente.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Bien sûr. Donc, la dimension qui est nécessaire pour notre activité n'est plus celle qu'on avait demandée effectivement lors de la demande de modification du PLU : ça correspond à une superficie bien moindre que peut-être vous avez sur votre ordinateur, Monsieur DUBOUILLE, qui a été passée en consultation du public l'année dernière par la mairie. On n'est donc plus du tout sur cette superficie, on est vraiment sur quelque chose qui correspond à notre projet Montagne d'Or tel qu'il est aujourd'hui.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Sur la durée de vie de la membrane ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

On vous donne la réponse à la fin.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

D'accord.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Peut-être un élément par rapport à la différence entre une cyanuration en cuve et une cyanuration en temps, telle qu'elle a été faite. La cyanuration en temps consiste à arroser les tas de minerai avec une solution et on récupère le cyanure par en dessous. C'est évidemment une démarche qu'on ne peut pas faire dans des zones pluviométriques importantes parce que ça va évidemment couler partout et c'est, du point de vue environnemental, extrêmement complexe à maîtriser. Ce n'est pas du tout la solution qui a été retenue par Montagne d'Or. On a retenu une solution en circuit fermé, ça veut dire une cuve en circuit fermé. Personne ne veut que ça fuie. Ça veut donc dire que ce sont des cuves qui sont fermées, dans lesquelles il y a des recirculations. Le produit est décyanuré, et ça, c'est un élément essentiel, c'est un coût important pour une mine : on décyanure les produits, autrement dit, on les oxyde de telle manière qu'avant qu'ils aillent sur le parc de résidus, il y ait déjà presque plus de cyanure. On descend sous les normes françaises, oui sous les normes, OK. Donc, ce qui va rester sur le tas, ça va être quelque chose qui est sous les normes, qui va se décomposer et, en plus, il faut bien comprendre que l'eau qui pourrait circuler,

on la recircule dans l'usine de telle manière à la retraiter. Autrement dit, on a une vision de circuit fermé. Si vous voulez avoir le temps de décyanurer complètement les résidus, d'avoir quelque chose qui est effectivement largable dans l'environnement, il faut tout enlever. Et ça, ça ne se fait pas en un jour, ça se fait par de la recirculation. C'est donc ça le point clé de la gestion des eaux qui est présenté.

#### **Membre du collectif Or de question**

Monsieur, puisque vous avez donné une réponse à ma question, mais je ne suis pas très satisfaite de la réponse par rapport au positionnement de la mine d'or entre les deux réserves biologiques intégrales. Il manque un élément important sur votre carte, ce sont les cours d'eau. Or, il y a une multitude de cours d'eau. On sait qu'en fait la forêt, ce n'est pas uniquement des arbres, l'espace forestier, c'est aussi des cours d'eau. L'eau, c'est la vie, et c'est souvent aussi les cours d'eau qui transportent les pollutions. On aimerait donc avoir sur la carte le réseau des cours d'eau également. Ce serait une précision par rapport à ma question précédente.

Mais j'ai des questions assez précises à poser au géologue, à l'expert, parce qu'en fait, hier, la compagnie nous a dit que l'or du Minas Gerais était totalement différent que l'or de la Montagne d'Or. J'aimerais avoir des réponses assez précises parce que, là, on a beaucoup parlé du cyanure. Le cyanure, l'avantage, je dirais que c'est un poison rapide, donc l'avantage, c'est que vous mourez tout de suite, comme ça, vous n'avez pas le temps de souffrir. Malheureusement, il existe des risques encore plus élevés, qui sont ceux des poisons lents. J'aimerais donc mettre l'accent sur les poisons lents. On sait que nos sols sont malheureusement très riches en arsenic, en cadmium et en métaux lourds tels que le mercure et le plomb. J'aimerais donc avoir des réponses assez précises sur la teneur, notamment en arsenic, puisqu'on a vu un magnifique documentaire hier sur l'avantage de l'arsenic sur la santé. J'aimerais donc savoir quels sont les effets de cet arsenic sur notre santé à nous qui vivons en Guyane. Quelle est la teneur en arsenic en superficie ? Mais j'aimerais savoir aussi à 320 m de profondeur quelles sont les teneurs en arsenic, en plomb, en mercure, en cadmium. Ça, c'est ma première question.

Et la deuxième question concerne la remarque que vous avez faite par rapport à la richesse en acide sulfurique et j'aimerais connaître l'effet de l'acide sulfurique sur les métaux lourds et leur effet sur le drainage minier acide. J'aimerais donc avoir des réponses assez précises à ces questions.

#### **Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Vous répondez tout de suite, Monsieur URIEN ?

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Pour les métaux lourds contenus dans le minerai traité par Montagne d'Or, je n'ai pas les éléments d'analyse qui sont la propriété de Montagne d'Or. Ils publient une teneur d'arsenic en traces : est-ce que c'est plus haut que le fond naturel ou plus bas ? Plus bas, ça m'étonnerait. Je ne peux pas le savoir.

Par contre, l'acide sulfurique et les métaux lourds, ça, c'est toujours un problème parce que ça n'est pas sans solution et, les versées à stériles, les bonnes pratiques souhaitent maintenant qu'on ne mette pas forcément les oxydés en bas et les sulfures en haut parce que, quand il pleut, ça percole dans le tas. C'est là où j'ai parlé tout à l'heure des versées compactées pour aplatir les argiles et pouvoir récupérer ces eaux avant qu'elle ne provoque un drainage acide. Et ce sont des eaux à monitorer et tout ça. Les boîtes à œufs sur des versées à résidu, c'est très dangereux pour le futur.

Donc je ne connais pas non plus les teneurs. Le zinc, on en parle beaucoup : il est très soluble et circule très vite, mais il n'est pas forcément très pathologique. Le plomb, c'est autre chose. Vous m'avez parlé du mercure : effectivement, les sols guyanais contiennent du mercure naturel.

#### **Pierre REY**

Du méthyle de mercure, Monsieur, pas du mercure [1:51:55.7 hors micro]

#### **PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Non, il existe également du cinabre qui est un sulfure de mercure. Le méthyl de mercure est provoqué par les matières organiques et c'est le vrai danger de ce mercure. J'ai alerté le Préfet là-bas pour leurs problèmes d'orpaillage, j'ai dit : vous mangez du poisson du lac, si vous les laissez

faire, arrêtez de manger du poisson. Et on a organisé un relais éco pour leur montrer un peu les problèmes, et c'était sur des documents Guyane. Mais ça, c'était avec des orpailleurs clandestins.

**Pierre REY**

Ce n'est pas des orpailleurs clandestins, ce sont des rapports de journalistes [1:52:37.5 hors micro]

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Attendez, on va demander à Montagne d'Or, s'ils ont des éléments sur ça, sur les teneurs.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je suis un peu respectueux des règles et je me demandais si on poursuit après avec d'autres questions.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Non, non, sur la teneur déjà.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Sur les teneurs, je n'ai pas la réponse là, mais on va vous la donner parce que ce sont les questions que vous posez là, qui sont inscrites et qui sont au verbatim, donc on a l'obligation d'y répondre.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Donc on va les avoir ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Oui, on va essayer de vous répondre avant la fin de la réunion de ce soir. C'est sur le site ? C'est sur le site. Chantal ?

**Chantal ROY, directrice environnement, Montagne d'Or**

Concernant les taux d'arsenic et de tous ces matériaux-là dans le gisement, sur le site de la CMDP et également sur le site de Montagne d'Or, il y a le chapitre. On vous le dira, on vous mettra les réponses mais, je vous le dis, pour le moment qu'il y a une section sur l'état initial, la section 1.1 sur la géologie, il y a tous les résultats. Il y a également les résultats dans l'ixivia parce que U95, l'échantillon de l'ixiviation analysé en laboratoire, il y a même les résultats dans l'ixivia.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Attendez, il y avait le Monsieur, il a changé de place. Il y a lui et ensuite lui.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Merci, Chantal. Donc l'information est disponible et accessible. On va vous présenter par la suite dans la présentation, quand on verra les aspects risques, comment on gère ces enjeux de métaux lourds.

Sur les cours d'eau, je vous invite, si vous le pouvez, si ça vous est accessible, d'aller à l'atelier sur la mine et l'environnement qui a lieu ce vendredi.

*Agitation dans la salle*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Donc, déjà, il y a l'atelier environnement qui est en deux parties, une à Cayenne ce vendredi, une à Saint-Laurent le 22 mai, si je ne me trompe pas.

*Agitation dans la salle*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Kiko, vous êtes quatre à attendre. Il y a le Monsieur en rouge qui, depuis une demi-heure attend. Il y a celui-là qui a le micro. Il y a la dame qui est juste devant toi qui attend et j'ai quelqu'un qui est juste derrière.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Alors, l'atelier environnement ce vendredi, deuxième version de l'atelier environnement ici à Saint-Laurent, le 22 mai. Exactement cette question précise a été posée sur le site du débat public, donc sur le système de questions-réponses. On est en train de préparer la carte. Je réponds exactement et dans le détail à toutes les caractéristiques qui ont été demandées, donc ça vous sera apporté.

**Christian ROUDGÉ, élu local de l'île de Cayenne, adjoint à l'environnement au maire de Matoury**

Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'espère prendre la parole une deuxième fois dans la soirée. J'ai par ailleurs été membre de la Commission des mines et du Coders pendant de nombreuses années. Je m'inquiète, comme vous nous le disiez, Monsieur URIEN, par rapport au transport du cyanure. Le cyanure est une matière éminemment dangereuse. Nous avons l'habitude, en Guyane, de transporter des matières dangereuses avec l'activité du CNES, avec Guyane Explo et, malgré ça, je doute – c'est une question pour l'État – de notre capacité à avoir mis en place d'ores et déjà l'ensemble du contexte réglementaire qui encadre cette activité. Par exemple, le transport des matières dangereuses doit prévoir un volet « transport matières dangereuses » du plan Orsec : existe-t-il en Guyane ? Du même niveau, à l'échelle territoriale, un schéma directeur des matières dangereuses, quelque chose qui s'appelle « dossier départemental des risques majeurs », doit également être réalisé : est-ce le cas ? Et, à l'échelle communale, il y a l'obligation de porter à connaissance des citoyens, c'est ça qui m'importe également. Chaque commune qui présente un risque majeur, ce sera du coup, dans le cas du transport de cyanure, toutes les communes du port de Rémire-Montjoly jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Saint-Laurent, toutes ces communes-là devront – c'est le texte qui le dit – disposer d'un document d'information communal sur le risque majeur, de façon à ce que chaque administré puisse savoir quel est le risque, qu'est-ce qu'il faut faire, comment on lutte contre, etc.

Dernière question liée à cette question-là, qui est très importante : vous nous parliez tout à l'heure, Monsieur URIEN, de l'absence dans la littérature d'accidents mortels sur les mines liées au cyanure. J'ai bien noté. Par contre, les accidents mortels liés au cyanure sont présents, notamment il y a deux ans, une catastrophe sans précédent en Chine, le port de Tianjin, dans lequel un entrepôt de 700 ha de cyanure a explosé parce que les pompiers ne savaient pas. Il y a eu 170 morts, dont 112 pompiers. Ma deuxième question est du coup : est-ce que nous allons disposer d'une unité d'intervention chimique chez les pompiers en Guyane, combien et où ? Donc, les questions sont précises pour l'État : clairement, est-ce que nous allons nous donner les moyens d'encadrer sérieusement une activité risquée ? Est-ce que nous allons faire comme ce que nous faisons depuis toujours, c'est-à-dire en gros, on fait avec les moyens du bord parce qu'on est trop loin de Paris ? On laisse faire Régulus par exemple au CNES parce qu'on n'a pas réellement les moyens de taper du poing sur la table ? Ou est-ce qu'on va se dire : oui, il y a une législation, on n'est pas des citoyens de seconde zone et on va faire appliquer la loi ici comme elle s'applique en France ?

*Applaudissements*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci de toutes vos questions. Avant de passer à la suite, nous allons, après les premières questions, passer la parole à la DEAL qui va pouvoir... Alors, les questions, allez-y, Monsieur.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous avons prévu une intervention de la DEAL en deuxième partie de l'atelier, donc elle répondra à ces questions en deuxième partie de l'atelier, c'est bien noté. Mais on prend les autres questions.

**Didier URBAIN, réalisateur, producteur et formateur, président de l'atelier Vidéo Multimédia à Saint-Laurent-du-Maroni**

Bonsoir à tous, je vais être super-naïf, mais j'ai l'impression que vous essayez de nous vendre la première mine propre, durable, enfin, bref, propre et responsable, etc. Et que grâce à cet argument propre et responsable, vous avez obtenu des moyens financiers de l'État et de l'Europe. Ça veut donc dire que, derrière, il y a un dossier qui argumente le propre et le responsable. Est-ce qu'on peut avoir connaissance de ce dossier, de ces arguments et aussi des moyens humains et financiers que vous mettez derrière ce côté propre et responsable ? Parce qu'en tant qu'industriel, j'imagine qu'à un moment il va falloir créer un département propre et responsable, embaucher des gens, acheter des matériaux pour mesurer les impacts, etc. et tout ça a un coût. Je n'en ai pas entendu parler jusqu'à présent.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Ensuite, une autre question.

*Agitation dans la salle*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va lui donner la parole tout de suite à Kiko et à la dame devant.

**Marine CALMET**

Bonjour. J'avais plusieurs questions, tout d'abord pour Monsieur Alex GUEZ parce que vous venez de nous annoncer qu'en gros vous n'allez pas renouveler vos concessions sur la zone ; vous en avez annoncé seulement deux. L'été dernier, on était mobilisés contre Bœuf Mort, j'aimerais savoir si vous allez le renouveler oui ou non. Oui ou non ? C'était une question directe, en fait, parce que ça induit ma prochaine question. J'ai entendu que vous aviez décidé d'abandonner six projets, si j'entends bien, six concessions pour n'en garder que deux : Montagne d'Or et une autre. Est-ce que vous allez renouveler la concession de Bœuf Mort ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

La concession, c'est un titre minier... Attendez, attendez, je réponds ! Dans la concession, il y a le site de Bœuf Mort et le site de Montagne d'Or, les deux : c'est la même concession. Ce qui s'est passé l'année dernière, c'est la demande d'autorisation de travaux miniers sur le site de Bœuf Mort, la demande d'autorisation que l'on n'a pas du tout déposé pour le projet Montagne d'Or, mais on est bien sur le même périmètre géographique et ce périmètre a été demandé en renouvellement, tout à fait.

**Marine CALMET**

Très bien, donc vous continuez Bœuf Mort ? C'est bien ce que j'ai entendu ? Très bien, OK, donc ça amène ma deuxième question. Parce que, dans votre dossier, à aucun endroit on entend parler de ce port. Monsieur l'expert du BRGM nous a rappelé que le plus dangereux c'était les transports. Or, on va avoir plusieurs centaines de kilomètres de routes, sur lesquelles vont être transvasés les fûts à partir d'un port. On n'a aucune information sur les normes qui seront mises en place dans ce port. D'où vient le cyanure ? Est-ce qu'il vient de loin ou est-ce qu'il vient de près ? D'où vient-il ? Parce qu'on n'en sait rien finalement. Vous n'apportez aucune information !

Et on a parlé de normes européennes : vous savez comment ça s'appelle de faire un dossier comme ça dans les normes européennes ? Ça s'appelle du saucissonnage de dossier, ça veut dire donner le minimum d'information. Cet été, au même endroit, vous promettiez aux citoyens de Saint-Laurent de donner des informations concrètes et de prendre en compte Bœuf Mort dans votre dossier. Il n'en est rien ! Regardez votre dossier : à aucun moment on évoque Bœuf Mort dans ce dossier. Voilà, encore une fois, vous découpez votre projet, on fait comme s'il s'agissait de quelque chose de petit alors qu'en vrai ce n'est pas du tout le cas. On n'entend pas parler de Bœuf Mort, on n'entend pas parler du port ! Donc, voilà, vos projets satellites, ils passent à la trappe en fait !

Pourquoi je demande ça ? Parce que tout simplement on se demande ce que vous entendez par « gestion des risques ». Excusez-moi, j'ai regardé le capital social de la compagnie Montagne d'Or : on parle de 300 000 euros, un peu plus. Vous savez combien c'est une rupture de digue, combien ça a coûté en termes de dommages au Brésil une rupture de digue ? C'était 5 milliards ! Ils ne sont toujours pas approvisionnés ces euros-là, où est-ce qu'on va aller les chercher ? Parce que, on l'a dit au début, Montagne d'Or est une compagnie guyanaise, bien sûr ! Et quand il y a une rupture de digue ou des frais à cautionner, ce sont les Canadiens, ce sont les Russes qui vont aller payer ? Non, parce qu'il y a un principe très clair en droit français, c'est celui de non-responsabilité ! Alors on va s'arrêter à quoi ? À ce capital social pour rembourser les dangers qui vont affecter la Guyane ! C'est comme ça que vous promettez de sécuriser la santé des gens ici ? Moi, franchement, je m'interroge : je regarde votre capital social et je me demande à quel moment il va être utilisé pour rembourser si jamais il y a vraiment un problème sur ce site. C'est tout, merci.

*Applaudissements*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Kiko.

**Pierre REY**

Mesdames, Messieurs, je prends la parole dans un cadre légal

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Deux minutes !

**Pierre REY**

Il y a largement trop. Je ne serai pas là. La seule chose que j'ai à dire :

1) Je rassure tout le monde, je ne suis pas spécialement pour le projet de Montagne d'Or mais, par contre, aujourd'hui, force est de constater qu'il me faut faire un choix en tant qu'enfant de ce pays et, en plus, en tant qu'opérateur minier. Il me semble que, pour mon pays, les gens que je vois, qu'ils n'ont aucune expérience de la mine à ce que je vois, qui ne savent même pas de quoi ils parlent – et ça, je peux en débattre dans n'importe quelle commission, j'ai l'habitude – sont plus dangereux pour mon pays et pour mes petits frères et sœurs que la mine qu'ils sont en train de monter. Et j'assume ! [applaudissements]. La seule chose qu'il faut – et j'assume la tête haute –, ces gens qu'on voit là, ces ayatollahs de l'environnement, comme je les appelle, les extrémistes, ils n'ont de souci que leurs avantages. J'aurais donc aimé qu'on les analyse au cas par cas. Moi, on peut analyser ma situation, je n'ai rien à cacher, tout est sur moi. J'aurais aimé qu'on le fasse...

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

La question.

**Pierre REY**

Je vais poser une question. J'aurais aimé que Monsieur du BRGM me confirme une chose. Le rapport BLANCHARD dont vous parlez, il s'agit bien de Monsieur Raymond BLANCHARD ?

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Oui.

**Pierre REY**

D'accord. Monsieur Raymond BLANCHARD était un opérateur minier. Son rapport est d'excellente qualité parce que c'est le fruit de son travail, mais c'est lui-même qui a développé ça. D'accord ? Donc, on peut s'en servir, mais je ne considérerais pas ça spécialement comme une référence. Par contre, je vais vous poser une question : tant que vous êtes un scientifique, vous êtes un chercheur. Pouvez-vous nous donner les statistiques ? Nous avons eu au Guyana, il n'y a pas si longtemps, une vraie catastrophe d'une rupture et du cyanure qui a déversé dans la rivière de l'Essequibo. Je voudrais que vous puissiez dire à l'assistance si, oui ou non, aujourd'hui au Guyana, malgré cet accident, il y a encore des séquelles, s'il y a encore des problèmes et qu'est-ce qui s'est passé. Je pense que ce serait plus concret que ces professeurs qui voudraient, dans cette assistance-là, nous faire des leçons techniques. J'estime que le débat public, ce n'est pas pour des leçons techniques : les leçons techniques, c'est dans les bureaux de l'Administration, à la DEAL ou ailleurs. Je finirai après.

**PoI URIEN, géologue d'exploration, BRGM**

Pendant Omai, je n'étais pas sur le territoire français et j'étais assez isolé dans mon exploitation, je ne suis donc pas au courant ?

**Pierre REY**

Non, mais attendez, je finis ma question parce que, après, vous aurez le choix de répondre. La question, c'est : parlez-nous d'Omai, un vrai cas concret ? Le Monsieur nous a emmenés en Chine, il nous parle d'un accident d'un dépôt. Il faut comparer ce qui est comparable : je sais ce qu'est un dépôt, je sais ce qu'est une mine, donc je veux avoir... Monsieur, pas spécialement, au Surinam, il n'y a pas de dépôt, les bateaux arrivent au port, les camions partent directement sur la mine, il n'y a pas de dépôt.

**Christian ROUDGÉ, élu local de l'île de Cayenne, adjoint à l'environnement au maire de Matoury**

Les bateaux n'arrivent pas ici ? [inaudible - 2:10:02.0 hors micro]

**Pierre REY**

C'est possible, il suffit d'organiser. Comment il amène du poulet congelé tous les jours ? Ce n'est pas ça le problème, on se trompe de débat. Je finis !

Aujourd'hui, je tiens à vous dire une chose, concrète, il n'y a pas si longtemps, le monde minier, c'était le premier secteur d'activité après le spatial. Tous ces gens ici présents se sont attelés avec des mensonges minutieusement à démonter notre filière petit à petit. Aujourd'hui, nous sommes tous effectivement au rebut, on peut parler comme ça. Maintenant, il reste quelques concessions historiques. La zone de Polissenar [2:10:46.4], j'ai mes grands-parents qui ont travaillé par là. Vous allez à la municipalité de Mana, vous allez voir le nombre d'extraits de naissance de gens qui sont nés là-bas. Madame Niort Françoise, Monsieur Prosper Georges, ébéniste fulgurant de la Guyane, Monsieur Prosola, et ainsi et d'autres. Donc, il faut mis leurs pieds là-bas, ont marché sur le massif de Dékou-Dékou ; je veux savoir combien d'entre vous. Moi, quand je suis rentré en 1997 dans ce métier, j'ai vu mettre tout en œuvre, parce qu'il y a eu un boom et, le problème, c'était une affaire de locaux. Donc ça a dérangé tout le monde parce que les locaux n'ont pas le droit de gagner de l'argent dans ce pays : je le dis haut et fort et j'assume ce que je dis ! Toutes ces zones 1, zones 2, tout, les réserves du massif de Dékou-Dékou, combien de chercheurs vous allez voir là ? Ils ont peur parce qu'il y a tellement de clandestins qu'ils font dans leur froc, ils n'y vont pas !

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Kiko !

**Pierre REY**

Hors sujet, je sais ! Mais maintenant, je vais dire à tous ces ayatollahs de l'environnement, avant de me taire, de faire attention parce que j'estime que personne n'a le droit de me dire à moi, local, Or de Question, parce que, demain, je peux péter un câble et, avec des copains, je peux leur dire « hors de Guyane » et ce n'est pas là qu'il faut qu'on aille !

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va demander à la maîtrise d'ouvrage de réagir d'abord et, après, on repassera à la salle. Il y a eu plusieurs questions.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Oui, il y a eu plusieurs questions. Il y a eu le Monsieur en rouge.

*Agitation dans la salle*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Attendez, attendez ! Allons, allons, pas d'invectives !

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Arrêtez, je vous en prie, pas d'invectives entre vous, ni entre nous. Stop !

Il y a eu plusieurs questions. Je vois que Madame a le doigt levé, il faudra qu'on passe à la deuxième partie ensuite ? D'abord Monsieur GUEZ et ensuite il y a trois questions.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vais d'abord prendre la question de Madame CALMETTE parce que j'ai perdu le Monsieur en rouge qui a posé la question après Monsieur ROUDGÉ. Du coup, sur l'aspect transport, c'est la suite du déroulé de la présentation qui présente les risques et on a justement une partie qui concerne le transport.

Côté port, je ne sais pas quoi vous dire là à cet instant, donc je vais regarder mais, pour moi, ce n'est pas dans l'enceinte du projet.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Une des questions, c'est : d'où vient le cyanure ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Ce point sera abordé dans la suite de la présentation si vous me le permettez, Monsieur le Modérateur.

*Agitation dans la salle*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Il n'y a pas de port de déchets toxiques dans le projet, vous avez raison. On n'a pas prévu de compter sur un port de produits toxiques.

*Agitation dans la salle*

**Question de la salle**

Monsieur Alex GUEZ, l'année dernière à Saint-Laurent-du-Maroni, à 150 m d'ici, vous nous avez dit que le projet Bœuf Mort n'avait rien à voir avec le projet de la Montagne d'Or et, aujourd'hui, vous tenez le discours inverse. La dame a posé une question sur la concession de Bœuf Mort. L'année dernière, Monsieur Roch LEFRANÇOIS – je ne sais plus où il est passé maintenant qu'on l'a repeint en rouge – mais vous nous avez dit que ce projet-là n'avait rien à voir. On avait abordé alors la question de la Montagne d'Or, du projet Montagne d'Or, et le commissaire enquêteur nous avait dit que ça n'avait rien à voir et que ce n'est pas au même endroit. Et maintenant vous nous dites que ça fait partie de la même concession ! Arrêtez de dire n'importe quoi !

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je répète. Je n'ai pas dit n'importe quoi, je vais vous donner du concret. Monsieur MARIEMA, tout à l'heure, vous a demandé, vous a enjoint, puisque c'est le rôle de la CPDP de nous demander des compléments, comme on l'a fait là – vous avez des fiches sur les risques –, de présenter à la CPDP un complément sur la manière dont était faite la fosse avec les différentes profondeurs. On a entendu et on va s'y atteler. Ce que je vous propose, c'est qu'avec la même fiche, nous introduirons une carte qui va présenter la concession, le périmètre Bœuf Mort et le périmètre des installations minières du projet Montagne d'Or. C'est ce que je peux vous proposer de mieux, de ce que j'ai entendu.

Sur le capital, toujours pour rester avec Madame CALMETTE, le capital est maintenant de 23,7 millions d'euros. Cela ne va pas répondre complètement à votre question, j'en suis conscient. Je suis conscient effectivement que ça ne répond pas totalement à votre question, mais on a prévu de présenter justement, dans la partie sur les risques, l'aspect garanties financières où, là, j'espère qu'on pourra, après que vous nous ayez entendus, échanger sur les questions que vous auriez et qui resteraient après ça.

Monsieur REY, je ne crois pas que vous aviez une question qui m'était adressée et je vous remercie quand même de votre intervention.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur REY, une minute !

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Ça, c'était effectivement une question, le fait qu'on ne renouvelle pas la concession. Ce sont les zones de la concession à l'activité minière... Je suis d'accord, ça ne répond pas totalement à votre question.

**Pierre REY**

[02:17:52 - début inaudible hors-micro] Ce ne sera plus une concession. L'État et tous ces gens qui sont là [2:17:50.9, inaudible hors micro] vont faire des zones de ZNIEFF 1 et 2, et nous on l'a dans l'os, comme d'habitude.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vais terminer avec le Monsieur que j'ai retrouvé. Vous ne vous êtes pas présenté, excusez-moi.

**Didier URBAIN, président de l'atelier Vidéo Multimédia à Saint-Laurent-du-Maroni**

Je suis réalisateur, producteur et formateur, président de l'atelier Vidéo Multimédia à Saint-Laurent-du-Maroni.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

La question était sur les moyens financiers de l'État et, le sujet, c'était propre et responsable : d'où vient ce concept ?

Ce concept a été développé dans un groupe de travail où il y avait jusqu'à il y a un certain temps des ONG qui étaient présentes, au niveau national. C'est une des références que l'on présente dans notre dossier puisque, quand on parle de « concept mine responsable », on a un lien vers un site internet qui répond justement à votre question, avec l'ensemble des 9 chapitres qui décrivent les bonnes pratiques dans l'activité minière, et notamment cet aspect de « concept mine responsable ».

J'espère donc avoir répondu à toutes les questions.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va donc passer toute de suite la parole à l'État.

*Agitation dans la salle*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Oui, j'ai vu mais, pareil, mais ils sont tous là en train de poser la question. On va faire intervenir l'État parce que ça rentre dans le champ des questions qui ont été posées là, notamment tout à l'heure on demandait : que va faire l'État pour le contrôle, quels sont les risques que l'État a pu inventorier ? On va donc laisser l'État parler.

Est-ce que vous pouvez vous présenter d'abord ?

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement)**

Bonjour, Messieurs-Mesdames. On m'a chargé de vous présenter la gestion des risques et comment on est organisés au niveau de la DEAL. Bien entendu, un dossier comme ça va être traité par tous les services de l'État, mais le service instructeur, c'est bien la DEAL.

Ce que je vous propose, c'est de voir, en matière de risques, en deux volets, d'une part les matières dangereuses, de l'approvisionnement au stockage, et d'autre part la mine et l'usine, du stockage à l'exploitation de la mine et aux process d'extraction. Il n'y a pas d'images. Je vais essayer de ne pas rentrer trop dans la réglementation, mais je vais être obligé d'aborder un tout petit peu cette réglementation.

Premier volet. Tout à l'heure, on parlait de la réglementation dans les ports. Là, je vous ai mis un petit peu de l'approvisionnement de toutes les matières dangereuses. Vous avez une obligation, dans les ports, d'avoir une étude de danger. Je reviendrai tout à l'heure rapidement sur la partie installation classée mais elle comprend tous les scénarios d'accidents qui peuvent arriver et, bien sûr, toutes les mesures de prévention que l'on met en place. On appelle ça des barrières. Je rentrerai un peu plus dans les détails. Donc, tous les ouvrages d'infrastructures, qu'elles soient routières, ferroviaires ou portuaires, dans lesquels on stocke des matières dangereuses sont soumis effectivement à ces études de danger.

Concernant le transport, admettons que ça arrive au port, donc toute la partie logistique, là, on a aussi une réglementation très, très pointue,

**(Commentaire de la salle hors micro)**

On parle de Dégrad des cannes maintenant.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Qu'il soit à Dégrad des cannes, que ça arrive par avion ou que ça arrive dans un autre port, Pariacabo ou n'importe où, il y a une étude de danger. Le port de Dégrad des cannes dispose d'une étude danger ; si jamais il y a d'autres produits dangereux, si on stocke admettons des sels de cyanure ou des produits explosifs ou des hydrocarbures, on n'appelle ça une modification substantielle et on revoit l'étude de danger : on adapte l'étude de danger aux produits que l'on reçoit, quelle que soit la plateforme.

Ensuite, sur la partie transports, on a ce qu'on appelle la réglementation internationale relative au transport de matières dangereuses – excusez les sigles – et on a des réglementations spécifiques, l'ADR pour ce qui concerne la route, le RID qui concerne le transport ferroviaire, l'ADN qui concerne les parties fluviales. Tout ça, c'est dans un arrêté que l'on appelle l'arrêté TMD, et c'est bien sûr la transposition d'une directive européenne. Cette réglementation est internationale. Cette réglementation TMD transport de matières dangereuses est assez pointue, elle vise à prévenir

tous les risques, les personnes, l'environnement, les biens, et elle doit donc être compatible. C'est bien entendu, comme je le disais tout à l'heure, une réglementation internationale.

Je vous décris très rapidement ce que l'on retrouve dans cet arrêté. On a une réglementation fixe – on parlait tout à l'heure d'emballage – donc les conditions d'emballage, de chargement, de déchargement, de manutention et de garde de toutes les matières dangereuses. Non, je reste toujours sur la même diapo. Elle concerne donc bien sûr tous les produits dangereux. Là, j'ai ressorti quelques produits dangereux que l'on pouvait trouver effectivement dans un tel projet : les explosifs, les liquides inflammables, les matières toxiques, les matières corrosives...

**(Commentaire de la salle hors micro)**

Je ne sais pas pourquoi on dit ça. C'est bien compliqué.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Je vais le dire tout à l'heure. Attendez...

**(Commentaire de la salle hors micro)**

Il y a au moins l'ADN.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Non, non, mais attendez...

**(Commentaire de la salle hors micro)**

On l'a autorisé à changer de port, donc...

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Oui, mais je vais répondre tout à l'heure. Mon troisième volet, c'est l'organisation qui est en place, effectivement, pour la surveillance.

Il faut savoir que tous ces produits-là sont classés et que la réglementation est bien adaptée aux produits. De plus, vous avez le transport, le véhicule qui va transporter cette matière dangereuse. Il est adapté bien entendu aux produits qu'il va transporter. Il y a des réglementations concernant la construction. Ces camions sont soumis à agrément et il y a des visites annuelles beaucoup plus pointues sur ces camions de transport que sur un véhicule normal, ce qui est tout à fait normal.

En plus, j'ai mis un petit peu en exergue qu'il y a un conseiller de sécurité dans toutes ces entreprises qui manipulent, qui chargent, qui remplissent ou qui transportent des produits dangereux : il y a ce qu'on appelle une obligation d'avoir un conseiller de sécurité. Ce conseiller est bien sûr formé et il est chargé d'examiner le respect de toutes les règles de transport, de conseiller l'entreprise dans les opérations de transport, de rédiger les rapports en cas d'accident, de transmettre des recommandations à l'entreprise et de rédiger un rapport annuel d'activité de l'entreprise.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

Et en plus il est intègre.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

C'est un employé indépendant, il peut être indépendant. Mais, après, je vais revenir sur la partie inspection, le contrôle de toute cette partie-là.

On a donc transporté le produit, on arrive à le stocker sur le site. Je reviendrai tout à l'heure rapidement là-dessus : la partie stockage de matières dangereuses sur le site de l'exploitation est soumise au Code de l'environnement sur une réglementation installation classée qui est bien entendu très compliquée, et on est chargé bien sûr de faire appliquer cette réglementation.

La mine et les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Je reviendrai tout à l'heure pour définir ce que sont ces installations. Là, je vous ai mis « du stockage à l'exploitation de matériaux au processus d'extraction de l'or » et vous avez là la réglementation en vigueur sur la mine et sur le site d'exploitation. Vous avez donc bien sûr le Code minier et tous les textes afférents au Code minier. Vous avez le Code du travail aussi bien entendu et vous avez, concernant l'ICPE, bien sûr une relation entre tous ces codes-là. On n'arrête pas l'activité de ce qui est lié au Code minier et ce qui est lié à l'environnement : bien entendu, il y a des réglementations

qui se chevauchent. Donc le chauffage et le traitement, c'est la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement du Code de l'environnement et il y a bien sûr le Code du travail. Il y a bien sûr d'autres codes que ceux-là. La santé, bien entendu.

Les travaux miniers. Je vais passer rapidement mais je pense que, sur ce diaporama-là, vous pourrez revoir un petit peu plus en détail. Comme je vous le disais, c'est le Code minier. Deux grands volets si je parle du dossier qui nous sera déposé, il y a bien sûr plusieurs volets, on va les voir. Il y a ce qu'on appelle l'étude de danger et vous avez l'étude d'impact. Vous avez un atelier vendredi sur la partie environnementale et mes collègues de la DEAL vont bien entendu aborder ce volet-là. Moi, je vous explique la partie sur les risques, dangers et gestion de ces risques ; je parle de risques industriels bien sûr et de risques miniers.

Il y a un décret qui est très intéressant pour les travaux miniers, c'est le décret que j'ai mis là, le 649/2006, qui vous décrit un peu ce que doit comporter le dossier d'instruction et qui vous définit que, effectivement, la police des mines est chargée – on parlait tout à l'heure du suivi – du suivi, de la surveillance et des inspections des travaux miniers. Ils sont en plus inspecteurs du travail dans les mines. Donc, ça, c'est mon propre service qui est chargé effectivement de ces contrôles-là, de ces surveillances sur les travaux miniers. On est 15 ingénieurs et une dizaine de techniciens. On a une unité de la police des mines de 8 personnes : il y a 4 ingénieurs et 3 techniciens. Et avec moi, bien sûr, ça fait 5 ingénieurs, je me suis oublié dans l'affaire.

En étant très réducteur, bien sûr, voilà les risques sur une mine, les risques environnementaux. Comme je vous l'ai dit, ça va être traité vendredi au niveau de l'atelier environnement. Les risques naturels et les risques post-exploitation. Les risques naturels, on parlait tout à l'heure de pluviométrie, tout ça, c'est bien entendu pris en compte dans le dossier. Les risques liés au travail sur la mine, c'est important, et les risques liés à tout le processus de traitement, c'est-à-dire l'installation classée, qui est là. Et je rajoute effectivement que j'ai 4 ingénieurs qui sont chargés des risques accidentels et 2 ingénieurs et 2 techniciens qui sont chargés des risques chroniques. Donc, ça fait en tout  $8 + 8 = 16$  personnes susceptibles d'intervenir au niveau de cette mine-là, si elle se fait. Je parle au niveau de la DEAL. Bien entendu, vous avez des inspecteurs d'autres services de l'État – on n'est pas tout seuls – qui interviendront sur une telle installation.

Je passe rapidement cette slide-là qui est ni plus ni moins que le Code minier. Là aussi, c'est pareil. Il faut savoir que le dossier concernant les travaux miniers est très copieux : il comprend beaucoup de volets, et c'est ce que j'ai essayé de lister là, mais vous les retrouverez facilement dans mon diaporama. Bien entendu, on parle de mesures compensatoires : ça, ce sera bien entendu discuté dans l'atelier environnement de vendredi

### **Question de la salle hors micro**

Qui décide du dossier ?

### **Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Qui décide du dossier ? Qui vient de poser la question ? C'est le décret 649/2006 qui définit pièce par pièce ce qu'il y a dedans. Nous, on l'instruit mais il faut savoir qu'il y a l'autorité environnementale, qui est totalement indépendante, comme vous le savez, et de plus en plus, qui est chargée de voir la légalité de ce dossier. C'est au niveau national. Aujourd'hui, ce dossier-là, les études d'impact telles qu'on les traite, nous, sont bien entendu instruites par une autorité indépendante au niveau national.

Là, on va passer sur la partie exploitation, la partie industrielle. Je vous montrais un petit peu la réglementation sur les mines et, sur la partie risques industriels, je vous définis ce qu'est une installation classée pour la protection de l'environnement, donc toute installation qui peut présenter des dangers ou inconvénients pour le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité, la protection de la nature, et ainsi de suite. Il y a toute une liste comme ça qui est liée à cet article-là.

Pour les risques industriels, comme je le disais tout à l'heure, j'ai deux unités, une unité risques chroniques et une unité risques accidentels, qui sont chargées d'analyser d'une part le dossier s'il est déposé et, d'autre part, de faire les inspections et le suivi de ces installations. Donc chaque installation est classée suivant une nomenclature. Sans rentrer dans les détails, si on a affaire à tel produit ou à telle ou telle activité, il y a une nomenclature et, suivant le volume, la nature, on classe suivant un degré de dangerosité, et bien entendu de mesures de prévention associées et de prescription associées. Puis, on va du régime de déclaration au régime d'enregistrement au régime d'autorisation et, dans le régime d'autorisation, on a des régimes de Seveso seuil bas, seuil haut,

suivant effectivement la quantité stockée ou la nature du process. Donc sont soumises à autorisation et, bien sûr, graduées toutes les installations qui présentent des risques ou des nuisances pour l'environnement.

Il y a deux ou trois slides sur lesquelles je vais passer rapidement. Comme je vous le disais, vous avez la partie risques chroniques et la partie risques accidentels, donc deux unités bien différentes qui en sont chargées, chacune, en ce qui les concerne. Et bien sûr ce sont des ingénieurs de l'industrie et des mines, ils ont suivi toutes les formations permettant d'analyser ces process et les impacts qu'ils peuvent avoir. C'est donc une maîtrise des impacts sur l'environnement et on voit là ce que l'exploitant doit mettre en œuvre, lors de l'exploitation des installations, c'est-à-dire la surveillance de l'eau, de l'air, des déchets, du bruit, de la faune, de la flore, etc., tout ce qui peut être une nuisance pour l'environnement. Lors de la mise à l'arrêt des installations, là aussi, il y a une obligation, c'est la mise en sécurité dans les meilleurs délais de l'installation. On parlait tout à l'heure de financement, en installation classée, il y a ce qu'on appelle les garanties financières, qui sont proportionnelles à un accident majeur, qui est défini : il y a une garantie financière qui permet effectivement de remettre en état, soit en cas d'accident, soit à la fin du site.

La stratégie en prévention des risques accidentels. On a beaucoup entendu parler d'accident tout à l'heure, on parle ici de risque accidentel, c'est-à-dire que je vous parlais tout à l'heure d'études de danger dans les ports ou dans la partie approvisionnement. Bien sûr, il y a une étude de danger pour l'installation : c'est véritablement ce qu'on appelle la clé de voûte d'une politique de la prévention des risques industriels. Cette étude de danger constitue la base indispensable des plans de secours. On parlait tout à l'heure de plan de secours. Les POI sont les plans d'opération interne ; ils concernent l'intérieur de l'installation. Les plans particuliers d'intervention, c'est-à-dire tout ce qui sort du périmètre de l'installation, sont la base pour la communication du public au sein d'une commission de suivi de site. Il y a une commission de suivi de site qui est obligatoire tous les ans sur une installation de ce type.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

Je suis d'accord avec vous mais cette commission de suivi... Je n'ai pas de réponse à mes questions. Tout à l'heure, j'ai posé des questions précises, je n'ai pas de réponse. Vous nous présentez...

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Non, non, je vais répondre et je vais basculer sur les questions qui sont posées tout à l'heure.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

Monsieur FAUCHER, vous nous présentez la législation applicable, soit, mais c'était tout le sens de ma question de tout à l'heure : la différence qu'il y a entre la législation et son application en Guyane. Je voulais juste vous préciser que, concernant le CSG, la commission ad hoc ne s'est pas réunie depuis 8 ans !

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Non, vous confondez le S3PI et la CSS. Il y a ce qu'on appelle le S3PI, qui s'est réuni pour la première fois cette année, mais il y a une commission de site... Non...

*Agitation dans la salle.*

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Est-ce que je peux répondre ? Tous les ans depuis 4 ou 5 ans, vous pouvez vérifier, tous les sites qui sont soumis à PPR (plan de prévention des risques technologiques), c'est-à-dire tous les Seveso seuil haut, ont une CSS. Je peux vous en apporter la preuve et j'en apporterai la preuve pour les trois dernières années.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

La dernière a eu lieu il y a combien de temps ?

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Elle a eu lieu. Chaque année, elle a lieu. Il y a un courrier qui est envoyé. Dans le verbatim, je présenterai effectivement : tous les CSS sont faites actuellement et le S3PI est fait aussi.

Je finis, je n'ai plus qu'une petite slide. Bien entendu, cette étude de danger permet aussi la maîtrise de l'urbanisation autour des PPRT, ce qu'on appelle les plans de prévention des risques technologiques. Quand on a affaire à des Seveso seuil haut, comme ici en Guyane où on a 19 installations Seveso, on a 4 PPRT, notamment sur le CSG qui comprend à lui seul 11 Seveso

Je vais passer rapidement. Là-dessus, je ne vais pas rentrer dans les détails de ce qu'est une étude de danger. On a ce qu'on appelle un concept de défense en profondeur : en étant très réducteur, on fait une analyse des modes de défaillances et de leur criticité et, vis-à-vis de différents scénarios, on met des mesures de prévention et on regarde de nouveau, on quantifie un petit peu, une analyse assez pointue, je ne vais pas rentrer là-dedans. Mais si vous avez des questions, je rentrerai là-dedans.

L'organisation au niveau de ce dossier-là. On n'a pas encore de dossier. Je lève un doute : à la DEAL, on n'a pas reçu de dossier mais on a mis en place une équipe comme ça, on sera déjà organisés au moment où on déposera un dossier. C'est ce qu'on appelle une analyse en mode projet. En Guyane, vous avez un chef de projet qui sera appuyé par deux autres agents, un pour l'autorisation d'ouverture de travaux (la partie mine) et un autre pour l'autorisation environnementale unique (la partie installation classée). Des référents dans chaque domaine, dans tous les services de l'État, sont déjà listés. On a déjà fait des réunions d'organisation et vous avez bien sûr des référents sur les transports de matières dangereuses, sur les risques chroniques, sur les risques accidentels, sur l'urbanisme, sur l'eau, la faune, sur la flore, les risques sanitaires, la sûreté, la logistique, etc. Vous avez une équipe montée sur tout ça au niveau de la Guyane, au niveau de l'Administration. Quoi qu'il en soit, comme on n'est pas des sachants dans tous les domaines, on a mis en place ce qu'on appelle un mode projet miroir au niveau des différentes directions : DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), DGPR (Direction générale de la prévention des risques), DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat). Il y a donc une organisation miroir : chaque référent qui se trouve en Guyane trouve en face de lui un référent spécialiste dans ce domaine-là. En matière d'instruction d'un tel dossier, qui est très, très complexe – et vous avez raison de soulever toutes les questions que vous avez soulevées, c'est très complexe –, on ne peut pas tout connaître. On aura donc effectivement ce montage-là et, en plus, dans les domaines qui sont très, très complexes – et j'en ai relevé ici trois : l'étude de danger, les digues, les parcs à résidus –, on fera une tierce expertise par notre expert de l'Administration, qui est l'Ineris ou le BRGM. En matière d'inspection, j'ai décrit tout à l'heure l'ampleur de mes unités, qui sont chargées effectivement d'inspecter.

J'ai fini, je suis à vous. J'espère que je n'ai pas été trop long et surtout trop lourd : c'est compliqué de faire passer la réglementation.

#### **Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Attendez, il me reste Madame STEPHENSON, celui qui est en rouge, les jeunesses autochtones saint-laurentaises ; juste derrière, j'ai NE et j'avais aussi la dame ici. On commence par Madame STEPHENSON.

#### **Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Une question par une question : je réponds directement comme ça.

#### **Nora STEPHENSON, porte-parole d'Or de Question**

Je suis une citoyenne qui œuvre pour son pays et, ce projet, ça fait bientôt 2 ans que je ne dors pas, parce que je me pose d'énormes questions quant à sa capacité à effectivement promouvoir un développement de la Guyane. Pour moi de tels projets sont tellement polluants parce que l'extraction minière aurifère est une des plus polluantes au monde. On n'a pas beaucoup parlé de la santé des hommes qui sont dans ce pays et qui vont subir toutes ces exactions. Il nous faut connaître l'inventaire de tous les métaux lourds qui vont remonter lorsque les roches vont remonter, parce qu'il faut savoir qu'avec les roches qui vont remonter, ça sera des millions de tonnes de roche. Pour ces douze années de projet, vont remonter aussi tous ces métaux lourds qui sont normalement dans la profondeur du sol et qui tiennent de l'équilibre même magnéto-électrique de la planète entière, de notre Guyane et de la planète entière. Quand ces métaux lourds, qui sont faits pour être dans la profondeur de la terre, vont remonter en surface, je veux savoir exactement lesquels et quelle teneur. Il faut savoir que ça va impacter la vie des générations futures parce que toute femme enceinte qui sera au contact de ces métaux, leur fœtus sera, comme on dit, mort-né : sa vie sera déjà grevée avant même de naître, parce qu'il sera mal formé. Alors, allons-nous

laisser par ce projet toutes les générations futures puissent déjà, avant même de naître, disparaître. Ce sont toutes ces questions-là qui me passent par la tête et qui m'empêchent à la limite de dormir depuis un certain temps. Et j'ai des doutes aussi sur la capacité de l'Inspection du travail de faire respecter la légalité de toutes ces lois de prévention que vous êtes en train de mettre en place : avec qui ? Nos services administratifs en Guyane sont déjà asphyxiés, ils le seront encore plus puisqu'ils sauront tôt ou tard la disposition de ce projet. Il y a déjà des fonctionnaires d'État, des ingénieurs de la DEAL qui sont mis à la disposition du projet Montagne d'Or et d'autres encore mis à disposition, même de fonctionnaires du centre spatial, ce qui veut dire que tout est mis en place pour que ce projet passe. Mais ce projet, moi, personnellement, et avec tous ceux qui sont autour de moi et pour lesquels, si nous ne nous étions pas élevés pour dire qu'il faut que la population guyanaise soit informée sur l'exactitude de tout ce qui nous est proposé ici, nous ne serions pas là ce soir à discuter justement, à poser des questions, parce que nous voulons comprendre et nous voulons savoir, avoir toutes les informations pour pouvoir dire : eh bien oui. Pour toutes ces raisons-là, nous ne voulons pas de ce projet en Guyane. Et je peux dire à mon ami qui est derrière, qui croit que je suis contre lui : non, pas du tout ! Parce qu'effectivement, la Guyane a une longue histoire avec l'or, depuis plus de 150 ans et, effectivement, il existe une filière artisanale que l'on a déjà asphyxiée, qui se croit obligée d'être les sous-valets du projet Montagne d'Or, alors que rien n'a été fait pour que cette filière soit structurée et puisse vivre, puisse respirer, puisse faire vivre ses opérateurs miniers du pays et le pays aussi tout entier. Alors là, pour toutes ces raisons, et il y en a d'autres, moi, personnellement, je soupçonne aussi que la neutralité même de l'État et des services de l'État, quand on voit la mise à disposition de tous ces fonctionnaires d'État à ce projet. Je me dis qu'ils sont en train de faire un maillage de ce pays, ils sont en train d'aider cette multinationale qui est étrangère pour moi à venir piller nos ressources. Et nous n'avons...

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Tu peux conclure ?

**Nora STEPHENSON, porte-parole d'Or de Question**

Oui, mais il faut me laisser finir, je ne parlerai qu'une seule fois, Monsieur, mais je dirai tout ce que j'ai à dire. Je ne suis pas persuadée jusqu'à maintenant, j'assiste à toutes vos interventions parce que je veux comprendre exactement ce qui va se passer. Mais là, je veux dire, tout à l'heure vous avez donné des exemples, mais nous avons un exemple qui n'est pas loin de nous, c'est celui du Surinam. Nous avons ici quelqu'un du Surinam et je voudrais bien que vous puissiez lui permettre de passer quelques images pour vous montrer ce qui se passe quand les choses ne vont pas aussi bien qu'on le dit. Parce que, pour moi, ces images sont plus parlantes que tous ces fonctionnaires qui viennent me rabâcher des choses quelquefois bien incompréhensibles, parce qu'elles ne sont pas suffisamment expliquées et mises à la disposition du simple citoyen que je suis.

*Applaudissements*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

C'est bien, Madame STEPHENSON ? On avait Monsieur...

**Question de la salle [2:49:56.4]**

Moi j'ai un petit problème. Mon problème, j'espère que vous allez le dissiper. Monsieur MARIEMA, c'est à vous que je parle. J'espère que mon problème, vous allez le dissiper. Est-ce qu'on est dans des ateliers de travail ou est-ce qu'on est encore dans le débat public ? Parce que le débat public, il était hier. Aujourd'hui, on est dans des ateliers de travail, il y a des gens qui sont contre le projet, pas de problème ; il y en a d'autres qui sont pour, pas de problème non plus. Et je suis comme a dit Kiko – je me permets de l'appeler Kiko –, si le projet doit se faire dans l'état actuel, hors de Guyane. Je suis d'accord avec Or de Question. Mais, je dis bien « mais », et c'est dommage que ce soir il n'y ait pas de représentant des élus, à moins que je me sois trompé, il y en avait de Matoury : où sont les autres ? Je n'en vois pas. Le Conseil municipal est derrière : quel est le membre du Conseil municipal ? Donc il n'y en a pas d'autre. Hier, si vous vous souvenez, j'ai dit qu'on était tous les esclaves mentaux parce que, qu'est-ce qui s'est passé tout à l'heure ? Entre un ami et ce que je ne considère même pas comme un ami, je le considère comme mon petit frère, parce que, s'il souvient, je lui avais dit qu'il était la relève politique de ce pays. Nous, les anciens, c'est fini pour nous !

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Arrive à ta question.

**Question de la salle (même intervenant que précédemment)**

Il y a un autre qui veut parler de l'histoire quand il veut : on peut parler de l'histoire. Et pas l'histoire où simplement vous aurez le dernier mot ! Parce que, là, on tape dans le piège du colon. Et je suis un anticolonialiste.

Ma question, elle est très simple : est-ce qu'on est dans un atelier de travail ou est-ce qu'on est encore dans le débat public ? Ensuite, si on est encore dans l'atelier de travail... Permettez, lorsque vous parlez, je ne vous coupe pas la parole. Si on est dans un atelier de travail, quand est-ce qu'on va commencer à faire des propositions pour ou contre le projet. Ensuite, la troisième chose, je veux qu'il y ait un peu plus d'équité parce que j'ai l'impression que 90 % du temps de parole est donné aux gens qui sont contre le projet. Et les gens qui sont contre le projet, je veux qu'ils donnent maintenant des contre-propositions, comme je peux en donner si on me pose la question. La chose est donc la suivante : est-ce qu'on est dans un atelier de travail ou dans un débat public ? Si on est dans un débat public, je rentre chez moi ; si on est dans un atelier de travail, on passe aux propositions, parce que j'ai aussi l'impression que le projet Montagne d'Or, pour moi, c'est ce que je disais au camarade tout à l'heure, n'aura pas lieu. On est en train de parler là et, pendant ce temps, ils travaillent. Parce que, moi, je sais ce que c'est que la prospection, j'ai travaillé pendant 8 ans à Saül. Si on ne fait pas d'orpaillage, on ne vit pas à Saül. Donc, c'est très simple, tout ce dont on débat, toute cette comédie humaine... Soit le projet est arrêté, il ne va pas se faire et qu'on le dise tout de suite, soit on commence vraiment les ateliers. Merci.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Bien. La jeunesse de Saint-Laurent ?

**Question de la salle (même intervenant que précédemment)**

On peut me répondre ? Est-ce qu'on est dans un atelier.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Nous sommes dans un atelier, mais laissez-le parler.

**Question de la salle**

Est-ce que je peux parler, Monsieur, s'il vous plaît ? On ne va pas refaire l'histoire. Je voulais revenir sur quelques mots de l'expert qui parlait tout à l'heure de jus cyanurés. J'ai regardé dans le dictionnaire, j'ai vu que « jus » : boisson, liquide qui se boit. Donc, je vous invite à boire du jus cyanuré, Monsieur !

Sur la question de qui va contrôler, c'est un méga-chantier, de ce que je comprends, c'est un méga-projet. C'est bien ça, Monsieur ? On est dans l'industriel là. Vous avez parlé de 16 personnes ?

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

On inspecte le CSG. Les fusées...

**Question de la salle**

On n'est pas à Kourou. On a vu l'état de Kourou. On n'a pas de réseau téléphonique, on n'a pas d'internet, donc, s'il vous plaît, 16 personnes, c'est bien ça.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Oui. À mon avis, c'est largement suffisant.

**Question de la salle**

16 personnes en continu ou bien ponctuellement une fois par année, c'est quoi ?

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

C'est 16 personnes dans le service qui sont chargées de l'inspection.

**Question de la salle**

Donc, dans leur bureau, ils vont contrôler à distance, par téléphone, par fax ? C'est quoi le truc ? Expliquez-moi ? Je suis naïf, je reste naïf.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Je vais vous dire.

**Question de la salle**

Je n'ai pas terminé, j'enchaîne un peu des questions. Vous avez parlé d'un conseiller sécurité, il est dans les 16 personnes, j'imagine ?

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Non.

**Question de la salle**

Il est indépendant ?

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Oui.

**Question de la salle**

Voilà. Du coup, on en revient peut-être aux postes des personnes de l'ADN. J'ai vu qu'il y avait 16 personnes de l'ADN, certaines apparemment peuvent se faire muter avec le consentement de Monsieur Roland PEYLET, qui peut valider ou pas une mutation ? Je ne sais pas, je suis encore naïf, mais j'avais cru comprendre ça avec un article du *Canard enchaîné* qui parlait de déontologie. Je reste naïf.

Une dernière question. On parlait de mise en sécurité du site à la fin de l'exploitation. On n'a pas de date, on n'a pas de délai. Il y a marqué « dans les plus brefs délais ». On a l'éternité devant nous, donc je ne vous laisse pas les plus brefs délais : vous n'aurez pas ça, aussi bien la DEAL... Parce que l'histoire commence par un ministre de l'Économie qui débarque en Guyane, qui devient Président et on voit des gens s'installer aujourd'hui. Donc l'histoire ne se fera pas, voilà.

*Applaudissements*

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Je vais juste apporter quelques précisions...

*Agitation dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous sommes bien dans un atelier et cet atelier s'inscrit dans le processus d'ensemble d'un débat public. Ce sont les deux si vous voulez. Nous ne sommes pas dans la même situation qu'hier où on avait une discussion générale. Là, c'est un atelier thématique ; par conséquent on se concentre sur des sujets particuliers et le fait est qu'on ne peut pas pour autant empêcher les gens présents de s'exprimer de façon plus générale. On ne va pas gendarmier la parole mais nous sommes bien dans un atelier thématique, mais qui s'inscrit dans un processus. L'ensemble débat public comprend un certain nombre d'événements qui comprennent d'une part des réunions générales, d'autre part des ateliers thématiques. Les principes de fonctionnement sont à cet égard les mêmes.

Je voudrais que le DEAL réponde à ces questions mais, puisque j'ai le micro, je vais répondre directement à ce Monsieur parce qu'il me met en cause sur la question. Vous avez raison, le *Canard enchaîné* en a parlé ce matin... Oui, oui, j'ai lu le *Canard enchaîné*. Je suis par ailleurs président de la Commission de déontologie de la fonction publique. À ce titre, effectivement, cette commission donne des avis. Elle donne des avis sur les fonctionnaires et, d'une façon plus générale, les agents publics qui souhaitent exercer des activités privées – oui, je peux me lever, bien sûr –, soit en quittant la fonction publique, temporairement ou définitivement par des missions, soit pour certains en cumul avec la fonction publique parce que la loi permet, dans certaines conditions, aux agents publics de pratiquer ces cumuls. Cette commission donne de l'ordre 3 000 avis chaque année, parce qu'il y a beaucoup d'agents publics, il y a 5 millions d'agents

publics en tout sur l'ensemble de la France. Il se trouve qu'il y a 2 ans cette commission a donné un avis concernant Monsieur GUEZ ici présent. À l'époque, je présidais la commission, j'ignorais complètement qu'un jour je serais amené à présider cette commission, ce n'était pas du tout à l'ordre du jour à ce moment-là. Quand plus tard... Mais non, je suis désolé, que vous me croyiez ou pas, c'est ainsi, Monsieur, c'est ainsi. Quand la Commission nationale du débat public m'a demandé de présider cette commission, je vous avouerais très tranquillement – et moi aussi vous pourrez me trouver naïf –, je ne connais pas Monsieur GUEZ, je n'avais pas du tout en tête qu'il avait pu y avoir jadis un avis le concernant. C'est tout, ça se trouve comme ça. Mais je n'ai aucun... Ma commission n'a rien à voir avec les activités de la compagnie Montagne d'Or, ce n'est pas son affaire.

*Question de la salle hors micro*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Non. Nous statuons effectivement sur l'examen des conflits d'intérêts mais les conflits d'intérêts, aux termes de la loi, et en particulier de l'article 432-13 du Code pénal, concernent les agents qui entrent dans un conflit d'intérêts dans un délai de 3 ans à compter de leur sortie de l'Administration. Donc, au-delà de la période de 3 ans, je n'ai pas les moyens légaux de m'opposer à quoi que ce soit. C'est la loi qui est ainsi faite : le législateur a imposé aux agents publics une période de viduité de 3 ans. C'est cette période que nous examinons, ce n'est pas de ma faute si elle est de 3 ans ; jadis, elle était de 5 ans. Mais c'est le problème du législateur, moi j'applique la loi, c'est tout.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Je vais apporter une petite précision à votre question de tout à l'heure concernant le service d'inspection. Bien entendu, il y a des inspecteurs de l'ONF, de l'ONCFS, de l'AFB, de l'ARS, il y a un tas de choses. Je ne parle que de mon service et de ce que l'on vient de regarder sur la partie risques : sur la partie risques, vous avez les personnes que je vous ai citées.

**Question de la salle**

Oui, j'avais compris.

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

D'accord, c'était une précision que j'apportais, c'est tout.

*Question de la salle hors micro*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va lui passer les images. Est-ce que vous être prêt pour les images ? On va passer les images. J'essaie de voir les gens qui n'ont pas encore pris la parole pour d'abord leur donner la parole. On va faire un échange. Dès qu'ils seront prêts, on va leur passer la parole. Juste derrière, j'ai **NE** et, ensuite, le Monsieur en rouge et, ensuite, Monsieur REY. Et on va donner la parole aussi à CMO.

**Question de la salle**

Bonjour. J'avais une question d'abord par rapport au cyanure. Dans la première présentation, il a été expliqué que le cyanure faisait partie des aliments communs ; du coup, ça a l'air d'être assez bénin et plutôt sain même. Du coup, je me posais des questions. Par contre, page 93 du dossier du maître d'ouvrage, il est indiqué que le cyanure est toxique à fortes doses – heureusement seulement à fortes doses – pour les organismes vivants. Du coup, je voudrais savoir qu'est-ce que c'est qu'une forte dose potentiellement toxique de cyanure d'après CMO. Ensuite, s'il y a une possible toxicité du cyanure, est-ce qu'il y a un risque de pollution à partir de quel seuil et de quels critères ? Est-ce que vous avez envisagé des technologies alternatives au cyanure, comme recommandé par le Parlement européen, comme l'alpha-cyclo-dextrine ? Et quelle quantité de résidus cyanurés est produite en masse et en volume par CMO ?

J'ai un autre sujet sur les digues. A priori, la saprolite est connue pour son instabilité, à l'origine de risques de mouvements de terrains. Il est prévu de construire des digues en saprolite, des explosions avec des ondes de choc fortes régulières à proximité ne risquent-elles pas de fragiliser les digues ?

Enfin, j'avais un exemple. En 2010, la mine de Kolontar, en Hongrie, a été nationalisée 15 jours après une rupture de digue pour une raison de défaut d'assurance. Du coup, est-ce que vous pourriez nous communiquer vos contrats d'assurance ?

*Applaudissements*

**Guy FAUCHER, chef du service risques, énergie, mines et déchets à la DEAL**

Je vais répondre sur la partie réglementaire et, après, je laisserai la parole, bien sûr, à la compagnie Montagne d'Or.

Sur la partie réglementaire, comme je vous l'ai dit, on serait dans une installation de type Seveso et, bien entendu, ce sont les meilleures techniques disponibles. Ils sont obligés de mettre les meilleures techniques disponibles. On parlait tout à l'heure de cyanuration en parc et de cyanuration en cuve : la cyanuration en cuves est bien entendu la meilleure technique disponible du moment. Donc, ça, c'est la première chose.

De souvenir, mais vous allez contrôler, l'arrêté concernant les rejets, je crois que c'est un arrêté ministériel du 26 mars 2012, qui définit des rejets de cyanure totaux, et non pas de différents cyanures, à 0,1 mg/l. Ça doit être ça et je crois même que c'est l'article 35.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va demander à la compagnie de répondre.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je suis un peu embêté parce qu'on a encore 15 slides, des Powerpoint, avec des éléments visuels, des éléments d'explication et je peux lister les personnes qui ont déjà posé des questions. On aura ces éléments-là. Comme Madame STEPHENSON était la première à laquelle les réponses n'ont pas été faites, si ça ne vous dérange pas d'avancer sur le Powerpoint.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Allez-y !

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vous remercie.

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Vu que c'est un atelier technique, je vais donc donner quelques éléments techniques sur les aspects de stockage de résidus et ça va permettre au moins de démystifier certains éléments. L'essentiel de la gestion, et là où il y a effectivement des éléments environnementaux importants, c'est l'aspect du parc de résidus, qui est entouré par des digues. Le parc de résidus est une vallée, il repose sur des flancs de colline, mais il y a une des digues qui ferme la vallée. Le premier élément, c'est que tous les résidus miniers qui ont été en contact avec le cyanure sont traités par destruction du cyanure. On n'est pas du tout dans un système où le cyanure est à l'air libre, le cyanure est détruit dès qu'il sort des cuves. Autrement dit, on est en circuit fermé et on le détruit essentiellement... On descend en dessous des normes qui sont celles de l'État français, donc on arrive à zéro.

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Je suis la réglementation et, comme vous le savez probablement si vous cherchez du cyanure, à zéro, vous en avez probablement. OK ? C'est comme pour tous les éléments chimiques. Les étapes sont donc les suivantes : on a une étape de lavage au démarrage ; ensuite, on a une étape de floculation, c'est-à-dire qu'on le fait tomber et, ensuite, on a une destruction du cyanure par oxydation. Ce n'est pas compliqué, il y a du carbone, de l'azote et du sodium et on oxyde l'ensemble, ça dissocie les molécules.

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Oui, bien sûr. Je peux vous le donner. On a, de mémoire, de l'ordre de 200 g de cyanure par tonne de roche traitée minéralisée. Ça vous donne une idée. Et ça, évidemment, on détruit fondamentalement le cyanure en décomposant la molécule : c'est ça l'objectif.

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Là, je ne suis pas encore dans les pluies, je suis dans l'usine, donc on n'est pas dans les pluies. OK ? Ensuite, on envoie ceci dans le parc à résidus avec des résidus qui sont décyanurés. Ça va être stocké dans le parc à résidus, et je vais vous montrer comment on gère ensuite l'eau dans le parc à résidus.

Le point important – ça, c'est une particularité du projet Montagne d'Or et je pense que c'est important de le partager ensemble ce soir –, vous le savez, il y a eu des accidents de digues majeurs dans les projets miniers et personne ne veut avoir des projets comme ça. Pourquoi ? L'une des raisons, c'est la manière de faire une digue à stériles. Il y a deux manières en gros. La première manière... On va présenter les deux systèmes. Je vais d'abord montrer l'ancien système. L'ancien système consiste à construire vers l'amont, ça veut dire qu'on construit progressivement la digue ; on tient compte des résidus, on construit sur les résidus et on monte comme ceci. Ce qui veut dire que, fondamentalement, on fait une digue qui n'est pas stable parce qu'elle repose sur des résidus qui ne sont pas toujours secs. C'est comme ça qu'on a eu des accidents, les accidents du Brésil se sont déroulés comme ceci. Fondamentalement, la mécanique pour faire des digues comme ça, c'est bon marché, mais c'est risqué. Et quand on regarde l'ensemble des données historiques, c'est plus de la moitié des accidents de digues qui sont liés à un mécanisme de construction vicié.

Le système qu'on utilise est un système différent, qu'on appelle un système de construction aval. Le système de construction on est plus coûteux parce qu'il y a plus de matériel mais ça consiste à renforcer la digue au fur et à mesure en allant en arrière en la renforçant et faire un barrage, qui est un barrage de type voûte. C'est un barrage beaucoup plus résistant avec une plus grande épaisseur : à la base du système, on met une géomembrane de telle manière qu'il n'y ait pas d'infiltration et on contrôle en permanence l'ensemble du système par des systèmes de piézomètres, donc de mesures de fluides et d'analyse en dessous de façon continue.

Le système de débordement est un point important. La loi impose de tenir compte de ce qu'on appelle la crue décennale, la crue maximale, c'est-à-dire une pluviométrie qui se produirait une fois toutes les 450 ans. On doit être à 150 % de cet élément-là. Autrement dit, on prévoit. Je veux juste vous donner des éléments techniques. C'est la loi qui nous impose, et je pense que le représentant de la DEAL pourrait le confirmer, d'avoir des marges de sécurité qui tiennent compte de la pluviométrie maximale.

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Le réchauffement climatique, on le sait, va augmenter les extrêmes climatiques. C'est ce qu'on peut dire actuellement. Les rapports de l'IPCC, qui sont la structure qui travaille dans le champ climatique, montrent qu'on va avoir plus de sécheresse et plus de pluie : il faut donc tenir compte de cet élément-là. Tous les 5 ans, on fait une étude et on tient compte de la pluviométrie. Laissez-moi finir, s'il vous plaît, Monsieur ! Je voudrais juste vous montrer techniquement comment on va finir. La capacité de stockage est toujours supérieure évidemment au volume de résidus, avec une marge de manœuvre au-dessus.

Les dispositifs qui sont prévus, parce qu'on prévoit des dispositifs, il y a un volet qui concerne la déviation des eaux. On est en dessous du plateau, donc les eaux du plateau sont déviées de telle manière qu'elles ne viennent pas interférer avec le système. Ce sont les eaux naturelles qu'on va ramener. On a des eaux qui vont tomber dans la carrière, celles-là vont être en contact avec le minerai, avec des roches : on va les traiter et on va les utiliser fondamentalement pour traiter le minerai. On va avoir une station de traitement des eaux. Il n'y a pas d'eau qui sort de l'usine sans avoir été traitée. OK ? Et on a évidemment un laboratoire d'analyses sur le site. C'est un peu compliqué mais, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on récupère toute l'eau. Vous voyez le stockage du minerai, les verses à stériles, la fosse d'extraction. Toutes ces eaux-là sont utilisées dans l'usine, toutes ces eaux-là sont recirculées et retraitées dans l'usine de traitement des eaux et on ne rejette dans le système naturel que les eaux traitées fondamentalement.

Une dernière diapositive. Cette image qu'on a confiance d'obtenir après l'exploitation. Vous voyez qu'au fur et à mesure qu'on va faire l'exploitation, on a un programme – on en parlera vendredi – en termes d'environnement pour trouver les espèces végétales adaptées à la Guyane. On ne peut pas mettre tout n'importe où. Il y a donc tout un travail de recherche à faire pour trouver les plantes qui sont des plantes colonisatrices qui vont permettre de reconstituer un paysage. Je peux vous dire que ça se fait...

*Question de la salle hors micro*

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Pourquoi pas, mais le rôle de CMO n'est pas ce rôle-là.

Agitation dans la salle

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît. On va passer aux questions mais je souhaitais un petit complément parce que, tout à l'heure, il y a eu une question sur les garanties financières en cas d'accident. Est-ce qu'il serait possible d'avoir quelques éléments sur la question des garanties si par malheur des accidents devaient se produire.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je vais vous répondre du tac au tac, Monsieur PEYLET, si vous me permettez de terminer la présentation rapidement. On va apporter la réponse.

Le projet Montagne d'Or est un projet de mine d'or industrielle, je crois que vous l'avez compris. On est sur une installation industrielle, qui sera classée Seveso seuil haut. Seveso seuil haut est le plus haut niveau de réglementation en matière d'installation industrielle. La CMO devra donc à ce titre répondre à des exigences supplémentaires à d'autres installations industrielles qui sont à un seuil inférieur en matière de gestion des risques, donc ça passe par des études de dangers et par leurs contenus, en matière d'information du public et, effectivement, vous aviez raison, Madame STEPHENSON, il y a des informations qui sont spécifiques et qui sont dues lorsqu'on est dans ce type d'installation puisqu'il y a des risques de dépasser les limites du site. Donc les personnes riveraines, qui peuvent être plus ou moins concernées par les effets, doivent être informées très régulièrement avec des consignes de sécurité.

La prise en compte des effets domino...

**Pierre REY**

Ne serait-il pas intéressant que la compagnie Montagne d'Or loue une maison dans Saint-Laurent, dans Iracoubo, dans Sinnamary, dans Cayenne, partout où on consulte les gens et puis avec des Powerpoint comme ça. Commencez déjà l'embauche d'emploi, embauchez un technicien dans chaque maison et, le dimanche matin, tous les gens qui veulent s'informer, iront s'instruire. Parce que, quand on est dans des débats publics comme ça, je pense que, là, on est en train de polluer le débat. Et tous ces gens qui sont là, ils ont l'habitude de polluer le débat comme ça et on oublie la vraie question essentielle. J'ai posé deux questions et je n'ai pas encore eu de réponse. Alors arrêtons la pollution mentale, cérébrale comme disait le Monsieur tout à l'heure. Mettez une maison, appelez-la « projet instructions autour de la Montagne d'Or » et tout le monde ira s'instruire et, là, ils pourront rester des heures et des heures.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Ça me permet de présenter Michel DEMANGLE, qui est l'employé de Montagne d'Or et qui est à Saint-Laurent-du-Maroni, qui occupe effectivement le bureau de Montagne d'Or à Saint-Laurent.

**Pierre REY**

Ça, c'est une proposition. J'en ai d'autres.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

On avance ensemble ! Les effets dominos, c'est quand il y a un accident majeur qui peut entraîner un autre accident majeur. Ça doit être pris en compte dans une démarche de sécurité quand on est en Seveso seuil haut. La définition d'une politique de prévention des accidents majeurs : la politique, c'est une chose ; son rendu concret, c'est un système de gestion de la sécurité, qui doit

avoir une forme bien particulière ; vous verrez le détail dans la fiche qui était sur vos chaises. Ce qu'elle doit contenir, ça doit s'intégrer dans le système de gestion de l'environnement, que ce soit des normes ISO 140001, des normes OHSAS 18001. Ce sont des normes en matière de système de gestion de la sécurité de l'environnement et de l'hygiène, et c'est ce qu'on doit faire en matière d'accident majeur lorsqu'on est Seveso.

Et j'avance sur les garanties financières. Quand on est Seveso, les garanties financières sont obligatoires. Elles couvrent les cas. Considérant qu'on est sur une installation dangereuse – on est d'accord, c'est bien de ça qu'on parle –, considérant que si l'entreprise, du jour au lendemain, n'existe plus ou n'est pas en capacité de répondre à ses obligations d'un point de vue financier, ces garanties financières sont écrites de telle manière que, sur chacun des cas à considérer, de l'argent soit mis en caution... Je termine, Monsieur, s'il vous plaît ! On est donc sur des garanties financières qui sont des cautions, qui sont mises dans des banques, qui doivent...

**Nora STEPHENSON**

Pendant combien d'années ?

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Jusqu'à ce que ce soit nécessaire, jusqu'à la fin de l'activité, jusqu'à la fin du suivi. Jusqu'à ce que ce ne soit plus nécessaire. On doit avoir une obligation de l'exploitant à assurer...

**Nora STEPHENSON**

Les premières années et, après, elle s'en ira.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Non, non, non, elles dureront jusqu'à 30 ans si c'est nécessaire. Ce sont des garanties financières, c'est à la demande du préfet, c'est-à-dire que le préfet, s'il a besoin de cet argent, n'a pas à nous le demander : il peut le demander directement à la banque et la banque lui donnera. C'est de l'argent qui est bloqué, c'est comme une caution quand vous louez un appartement, c'est de l'argent qui est bloqué.

Je vais terminer ma présentation sur cet aspect et je prendrai des questions derrière. Donc, les garanties financières, c'est bien de l'argent qui est défini en amont, pendant la demande d'autorisation, si on poursuit le projet évidemment. C'est une demande qui est faite par le préfet dans son arrêté préfectoral d'autorisation en définissant ce montant et on doit prouver, Montagne d'Or, la banque et auprès de vous évidemment, que ces garanties financières sont bien constituées.

L'étude de danger est une étude qui fait partie des demandes d'autorisation et qui est soumise à enquête publique. Elle sera réactualisée au moins tous les 5 ans, c'est-à-dire qu'il y a des installations où l'étude de danger est faite tous les 3 ans, il y a des installations où l'étude de danger est à renouveler tous les 5 ans. À chaque fois, elles sont soumises à l'Administration et elles suivent un processus de revue. Les études de danger couvrent les dangers d'origine interne et externe. Les dangers d'origine interne et externe sont des dangers qui sont créés sur le site, donc on comprend bien qu'un stockage d'hydrocarbures, par exemple, est un danger interne ; un événement naturel est un événement externe, donc c'est pris en compte dans cette étude de danger. Pour chacun de ces scénarios, on évalue la gravité et l'intensité des effets de ces scénarios, donc la gravité et – excusez-moi, il y a une coquille – la probabilité. Ce sera corrigé lorsque ce sera mis sur le site internet. Donc la gravité et la probabilité des scénarios d'accident. Et elles permettent l'élaboration des plans d'urgence, donc le plan en opération interne qui est sous la responsabilité de l'exploitant pour les effets d'un accident qui sont dans le périmètre du site, et les plans particuliers d'intervention qui sont sous la responsabilité de l'autorité administrative lorsque ça dépasse du périmètre du site.

La méthode, pour faire une étude de danger, c'est vraiment une méthode exhaustive de recensement de tous les équipements, toutes les matières, toutes les activités qui sont susceptibles d'être à l'origine d'un accident majeur. La prise en compte des retours d'expérience d'incidents et d'accidents connus dans le monde industriel, il y en a un particulièrement qui est connu sur tous les dossiers d'ICPE (installations classées), donc un niveau de réglementation sur les installations industrielles, qui est la base de données Aria : la base de données Aria est une base de données qui recense tous les accidents qui sont à recenser justement pour ce besoin-là et qui est mise en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

*Question de la salle hors micro*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Non, on a une autre base de données, qui est la base Riscope, qui est une base de données internationale qui ne s'intéresse qu'à la rupture de digues de parcs à résidus miniers. On va en parler. Donc, prise en compte des retours d'expérience, recensement des risques et caractérisation des potentiels de danger, c'est-à-dire qu'il faut les étudier, ce sont des spécialistes qui font les choses systématiquement. Pour les explosifs, c'est un spécialiste en explosifs, pour le carburant, c'est aussi un spécialiste.

La gestion des risques qui sont liés au cyanure de sodium, on l'a présenté tout à l'heure. Merci, Monsieur Urien, parce que je n'avais pas trouvé de photo. Comment sont conditionnées ces briquettes ? Et j'ai entendu du coup la proposition des fûts, que l'on va pouvoir garder et étudier plus précisément. Le cyanure de sodium, vous l'avez compris, est sous forme solide, donc on n'est pas sur une solution à boire, que j'hésiterais à boire personnellement, mais on est bien sur un élément solide, parce qu'à partir du moment où c'est une solution cyanurée liquide, le contact cutané est dangereux, donc il ne faut pas la toucher sans gant. D'ailleurs, on met des gants avant de toucher les briquettes, les fûts, justement au cas où ça pourrait arriver. Il y a aussi le risque de cyanure d'hydrogène, qui est un risque gazeux, et ça, ça se forme aussi dans certaines conditions. C'est pour ça que, d'une part sur le transport de ces éléments-là il faut absolument, et c'est la réglementation qu'ils prévoient au travers de l'arrêté TMD, d'avoir des véhicules qui sont spécialisés pour le transport de ce type d'équipement pour ne pas que les dangers dont on connaît le risque créent un événement qu'on ne souhaite pas voir venir. Ça, c'est sur le transport des matières dangereuses. Lorsque ces briquettes de cyanures arrivent sur le site, elles sont stockées dans un dépôt qui doit être adapté aux conditions climatiques, c'est-à-dire clôt et couvert, avec une aire de rétention globale qui concerne l'ensemble du dépôt, qui doit être sécurisé – l'aspect gaz que j'ai évoqué –, il doit être ventilé, équipé de détecteurs de cyanure et d'hydrogène, notamment pour les employés. Quand on dit détecteur, ce n'est pas quand le danger est là qu'il détecte, c'est bien avant : il y a des seuils de détection qui permettent aux gens, si c'est nécessaire d'évacuer, d'avoir le temps de s'équiper en appareils autonomes de protection respiratoire et, s'il y a un contact cutané, il y a des douches d'urgence tout de suite à proximité de l'endroit où c'est entreposé, qui permettent de rincer le mieux possible avant d'aller à l'infirmerie du site minier.

Sur les risques liés aux projections et aux tirs de mine, les consignes de sécurité seront mises en place pour contenir – il reste 3 ou 4 slides et je vous remercie de patienter – et supprimer les risques de projection sur les biens et les personnes avant tout tir de mine. Donc il s'agit de quoi ? Il s'agit de notifier, avant tout tir de mine, donc c'est très, très régulièrement. Avant tout tir de mine, notification et rappel des consignes à l'ensemble du personnel et aussi à l'ensemble du personnel des sous-traitants. Évacuation des personnes du périmètre de sécurité de 500 m de rayon : à partir de l'endroit où va être fait un tir, il y a un rayon de 500 m d'évacuation qui est défini – je répondrai aux questions après – et un avertissement sonore est fait par sirène. Vous l'avez compris, le meilleur moment pour faire un tir, c'est pendant la pause déjeuner : ça augmente notre capacité à réduire au maximum le risque. Je peux me permettre effectivement un complément, c'est-à-dire qu'à une distance de 700 m – la base vie est au-delà de 700 m –, il n'y a aucun ressenti d'un tir de mine : on ne l'entend pas, on ne le ressent pas ; il n'y a pas de vibration au-delà de 700 m.

Sur la base des retours d'expérience d'accidents de rupture de digues de parcs à résidus, on utilise la base de données Riscope... Je termine, et vous aurez plein de questions et je suis content, je suis vraiment content. On a vu tout à l'heure la méthode aval, je vais vous présenter la différence avec la méthode amont, que l'on n'utilisera pas. Donc, à droite, vous avez compris, qu'il y a des volumes qui sont ceux des digues et qui sont marqués en marron. Dans la méthode amont, qui est celle utilisée dans un certain nombre d'accidents, on n'a pas les mêmes volumes : à chaque rehaussement de digue, on s'appuie sur le résidu. Il faut bien évidemment, quand on s'appuie sur un résidu, que l'on s'assure de la manière la plus sérieuse qui soit, que ce résidu est sec et suffisamment solide pour permettre de retenir ce poids sur lui. Et vous voyez bien que, dans certains accidents, ça n'a pas été le cas : le résidu n'était pas suffisamment solide et, du coup, il y a eu un accident. La méthode amont ou la méthode aval : on a choisi la méthode aval. Encore une fois, sur la méthode amont, vous pouvez le voir là sur une coupe, les volumes ne sont pas du tout identiques, ce qui veut dire qu'à gauche ça prend plus de temps, ça prend plus de matériaux et ça entraîne un certain nombre de contraintes aussi.

Je termine avec la stabilité de la fosse et, après, le transport de matières dangereuses. Sur la stabilité de la fosse et les verses à stériles, on est vraiment sur des enjeux qui concernent le personnel. On aura du personnel en fosse, on aura du personnel sur les pistes qui seront à proximité des verses, donc on a vraiment cet enjeu de concevoir ces installations, ces ouvrages, avec des études de stabilité de manière à respecter des facteurs de sécurité suffisants. Il y a une configuration en gradin des parois de la fosse que vous avez tous vu dans les images de la fosse minière. Il y aura aussi des travaux de végétalisation des talus de verses, de végétalisation de gradins en saprolite parce que, en végétalisant, on améliore la stabilité de sols qui, s'ils n'étaient pas végétalisés, seraient à nu et donc soumis plus à l'érosion. Enfin le suivi permanent en phase de construction et d'exploitation pour détecter toute anomalie et mettre en place des mesures adaptées à la situation, et on pourra y revenir si vous avez une question là-dessus.

Je termine simplement avec le transport des matières dangereuses. Puisque vous avez compris que les trois grands enjeux en matière de transport de matières dangereuses, c'est le carburant, les explosifs et le cyanure de sodium. Le cyanure de sodium, à partir du moment où il est transporté sous forme sèche, il n'est pas sous une forme dangereuse en cas d'accident. À partir du moment où il est transporté selon des réglementations spécifiques en matière de type de camion qui doit le transporter, de personnel certifié qui doit le transporter, on réduit au maximum possible ce type d'accident. Pour les explosifs, on est sur une dimension qui est très spéciale à notre projet, qu'on retrouve aussi sur d'autres projets mais qu'on retrouve peu en France. On est sur une unité de production d'émulsion qui est sur site. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que les matières premières qui sont amenées à cette unité de production d'émulsion ne sont pas explosives ; on ne transportera pas d'explosif comme ça pour faire les tirs de mine comme ça se fait dans des carrières. C'est l'usine d'émulsion qui va créer ce qu'on appelle l'émulsion-mère ; cette émulsion mère n'est toujours pas explosive, elle est chargée dans des unités mobiles de fabrication d'explosif. Vous avez un lien, toujours dans la fiche technique, sur ce type de véhicule. Ce véhicule prend son chargement et se déplace à la fosse ; c'est en arrivant à la fosse qu'il va mettre en contact, au moment de charger le trou, l'émulsion-mère produite à l'usine d'émulsion avec un activateur et ce n'est que dans le trou que l'élément devient une matière active, donc devient explosif. En faisant ça, on est assez fiers de dire qu'on a réduit au maximum le risque d'explosion, que ce soit sur la voie publique, que ce soit à l'intérieur du site.

Enfin, sur l'ensemble de ces éléments-là, donc ces matières premières qui vont arriver sur le site, on a la nécessité qu'il soit équipé pour le transport de matières dangereuses, donc avec une géolocalisation en continu et muni de dispositif d'alerte GSM, donc téléphonie mobile, pour pouvoir avertir les services de secours. Un plan de secours est disponible en Guyane pour les risques liés au transport routier des matières dangereuses et, s'il le faut, nous partagerons avec vous le lien pour y accéder.

Merci beaucoup.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

On va passer tout de suite aux questions.

**Laurent KELLE, WWF**

Je vous remercie. Tout d'abord un point d'organisation puisque vous avez présenté tout à l'heure votre représentant sur Saint-Laurent assis derrière moi, je pensais qu'il travaillait pour la Commission du débat public puisque c'est cette personne qui s'est permis de me demander de ne pas rentrer dans la salle quand je suis arrivé tout à l'heure. J'espère donc qu'à l'avenir ce sera la Commission qui filtrera, si nécessaire, les arrivées des différentes personnes.

Pour en revenir au sujet du jour et à ses risques, on a bien compris pendant tout ce déroulé qu'un certain nombre de paramètres étaient utilisés par l'opérateur pour faire ses choix et, bien évidemment, le paramètre économique est prépondérant dans toute cette lecture. J'en veux pour simple illustration la question du cyanure, qui est systématiquement présentée comme l'alternative puisque, c'est vrai que, d'un point de vue rentabilité, d'un point de vue efficacité technologique, c'est ce qu'il y a de moins mauvais, en tout cas en l'état actuel des connaissances. C'est, pour information, d'après ce que je sais – je ne suis pas du tout un expert minier –, d'après ce que j'ai vu, une invention de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : c'est grâce à l'arrivée du cyanure que les multinationales anglaises ont réussi à s'imposer sur un certain nombre de sites aurifères sur lesquels les autres n'avaient pas trouvé jusqu'alors cette rupture technologique. Juste pour que tout le monde sache sur quel type d'outil on base ce genre de projet encore aujourd'hui en 2018 sur le territoire de la

Guyane, alors que des alternatives existent. Le gros problème de ces alternatives, c'est leur moindre rendement économique.

On peut faire ici un parallèle avec les artisans miniers qui ont été cités, et c'est vrai qu'ils sont en difficulté. Pendant tout le XXe siècle, les artisans miniers ont travaillé avec un produit hautement toxique, qui est le mercure. Certains d'entre eux en Guyane ont pris l'initiative, avec l'Administration, progressivement, de se passer de mercure. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Ça veut dire qu'ils gagnent moins d'argent ; par contre, pour eux comme pour l'environnement, les pratiques sont moins impactantes. C'est quelque chose à signaler et que je souhaite ici signaler devant tout le monde. Je travaille pour le WWF, une organisation de protection de l'environnement, mais des acteurs sincères qui s'impliquent pour un moindre impact, on est aussi les premiers à les saluer ; c'est aussi pour ça qu'il y a 2 semaines nous avons salué la signature de la convention de Minamata, la convention qui est devenue internationale puisque, après plusieurs siècles de pollution globale par le mercure, les Nations Unies ont décidé finalement de se passer de ce produit hautement toxique, même si, d'un point de vue strictement économique, il est factuellement moins efficace pour amalgamer l'or. Bien sûr, on a des spécialistes dans la salle, qui pourront compléter si besoin.

Je veux simplement en venir et en terminer sur la question du cyanure parce que j'ai simplement regretté dans la présentation de l'expert du BRGM qu'il n'y ait pas eu la mention de la dernière résolution du Parlement européen qui date du mois d'avril 2017 et qui enjoint à nouveau la Commission à proposer dans les plus brefs délais des mesures d'interdiction globale du cyanure sur l'ensemble des territoires européens autour des pratiques extractives.

*Applaudissements*

L'Allemagne s'en est déjà passé, la Hongrie s'en est déjà passée, la France s'en passera un jour et nous ferons partie des acteurs qui travailleront activement dans cette direction. Ma question est toute simple : en termes de modèle économique, puisque c'est vraiment le facteur qui semble intéresser Montagne d'Or, quelle est la conséquence de ce passage de l'interdiction souhaitable et probable du cyanure dans le cadre de ce projet industriel en Guyane ? Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Vous répondez tout de suite, non ?

**Isabelle VALADE, consultante en environnement et Or de Question**

Excusez-moi, j'ai juste trois questions sur lesquelles on n'a pas eu vraiment de réponse précise. D'abord la durée de vie des géotextiles : elle a été posée plusieurs fois mais je n'ai pas eu de réponse ou je ne l'ai peut-être pas entendue.

Sur les digues et les gradins en saprolite, il n'y a pas eu non plus de réponse à la question de Monsieur GIRAULT.

Et une autre question, combien de tirs de mine estimez-vous par jour ? Et 7 jours sur 7 ou pas ?

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Je peux déjà au moins répondre à plusieurs des questions.

En général, une mine fait un tir par jour, c'est la règle générale, et à l'heure du repas. C'est à peu près comme ça que ça marche dans toutes les mines du monde.

La deuxième question, en partant des saprolites, l'une des idées qu'on a dans la construction d'une digue, c'est d'abord une armature en roche, autrement dit l'idée, si on dispose de roches, c'est de se servir de ces éléments-là, plus solides, de manière à faire un mélange roche-latérite pour avoir une digue qui soit beaucoup plus solide qu'avant. C'est ça l'idée et c'est pour ça que l'on espère ou on compte avoir un processus technologique qui est bien meilleur en termes de digues.

Le troisième élément, sur la durée de vie des géotextiles, je n'ai pas de réponse à vous donner directement, mais on va travailler là-dessus.

Concernant la question du WWF sur le cyanure et les alternatives, il y a peu de techniques alternatives et elles en sont au stade de laboratoire mais, effectivement, leur rendement est plus faible. Alors il faut se poser une question sur le plan écologique : est-ce qu'il vaut mieux exploiter

complètement une mine en sortant tout l'or ou de le sortir en partie, laisser par exemple 20 ou 25 % et attendre que d'autres personnes viennent chercher les 25 % ? C'est ce qui s'est passé en Guyane pendant très longtemps avec les orpailages qui ont été repris, repris, repris parce que l'efficacité n'était pas bonne. Je pense que c'est une vraie question et il faudrait effectivement y réfléchir mais ce n'est pas seulement un problème économique, c'est également un problème de savoir ce qu'on fait avec les ressources : est-ce qu'on souhaite les exploiter en une fois et les traiter ou est-ce qu'on souhaite en laisser et, à ce moment-là, laisser la porte ouverte à d'autres opérateurs – ça s'est produit –, qui sont généralement moins opérateurs industriels et qui viennent à ce moment-là retraiter des éléments ? Un exemple : vous avez parlé du cyanure découvert à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est absolument exact, c'est arrivé en Afrique du Sud pour traiter les minerais du [terme inaudible - 3h39'06]. Aujourd'hui, et vous le savez très bien, le traitement n'a pas été complet et le résultat est qu'on se retrouve avec des garimpeiros qui meurent actuellement en Afrique du Sud à retraiter de vieilles mines. Donc je pense qu'il y a une question de fond, à laquelle il n'est pas facile de répondre, et ce n'est pas seulement un problème économique.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur GUEZ, c'est bon, vous ne complétez pas ?

**Christophe PIERRE**

Re-bonsoir à tous. J'avais deux ou trois petites questions assez simples. Je ne suis pas expert, je ne connais pas le droit appliqué et tout mais, par contre, aujourd'hui, c'était sur le fonctionnement de la mine, les risques, etc. On parle de risques environnementaux, de risques industriels, on parle de dangers, mais il faut également que lors de ce débat public on donne à voir les changements de société que ce projet va impliquer. Il y a des risques au niveau social également, c'est-à-dire que, nous, quand on échange avec les Amérindiens d'ailleurs, où il y a déjà de l'exploitation minière, dans un contexte assez similaire, c'est-à-dire dans un bassin de vie d'à peu près 80 000 personnes, c'est simple : l'implantation d'une industrie minière pétrolière, etc., induit directement – et il y a des observations qui sont faites, on peut retrouver les statistiques si on fouille un peu – l'augmentation de la violence envers les femmes simplement parce que, dans l'industrie minière et pétrolière, il y a une majorité d'hommes et ces hommes-là ont besoin de se défouler. Ça, ce sont des statistiques qui existent au niveau des oléoducs dans les réserves amérindiennes, je ne raconte pas n'importe quoi. Il y a donc également ces risques-là à prendre en compte.

Deuxième chose, je m'interroge sur l'efficacité de ce débat. Depuis que j'ai appris l'existence de ce projet, je me suis mobilisé contre mais il y a quelque chose qui m'empêche de dormir depuis un moment, c'est une question technique en fait, vraiment technique, qui s'adresse aussi bien à la compagnie Montagne d'Or, à la Commission nationale du débat public qu'à ces messieurs qui sont dans les services de l'État. Ma question est purement simple et elle demande une réponse assez transparente et claire et j'aimerais l'avoir ce soir si possible, c'est : qu'est-ce que, nous, réellement, population, citoyens, nous pouvons faire pour que ce projet-là n'existe pas ?

*Applaudissements*

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

D'abord, avant de répondre à la question, le 24 mai, il y aura l'atelier n° 5 sur l'impact sur le territoire, à Saint-Laurent. Qui répond à la première question sur l'impact sociétal de l'existence de la mine ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur la deuxième question, malheureusement, ce n'est pas l'objet du débat public d'y répondre.

Monsieur GUEZ, c'est bon, vous ne complétez pas ?

Monsieur GUEZ, c'est bon, vous ne complétez pas ?

**Christophe PIERRE**

Qu'est-ce qu'on peut faire ? C'est l'explication même du processus. En fait, la question est simple, c'est : à quel moment, nous, on a réellement le pouvoir de dire non et que ce non soit respecté ? Si vous n'avez pas de réponse, vous, j'espère que la Montagne d'Or en a une ou les services de l'État !

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Non, le débat public, c'est une étape, une première étape dans un processus assez long concernant un projet. L'histoire du projet ne va pas s'arrêter au débat public. Le débat public, c'est un moment pendant lequel les gens s'expriment et s'expriment en étant le mieux informés possible. Ça compte tout de même et, d'expérience, on connaît des débats qui ont fait évoluer les projets et il y a des projets qui ne se sont pas faits. Ensuite, il y a les procédures dont on a parlé et, lors de l'enquête publique, là, pour le coup, il y a à nouveau et de façon beaucoup plus formelle, une expression de l'ensemble du public auprès du commissaire ou de la commission d'enquête. À ce moment-là, lui va donner un avis véritable sur le projet au vu des observations qui auront été faites.

Ensuite, si d'aventure l'affaire se poursuit, il reste les recours contentieux, à toutes les étapes d'un projet, à chaque fois que des décisions sont prises, soit des recours pour excès de pouvoir contre les décisions ou les non-décisions de l'Administration, soit, le cas échéant et dans le cours de la vie d'un projet, des recours d'une autre nature devant les tribunaux judiciaires s'il y a des dommages qui sont commis. Tout au long de l'histoire d'un projet, l'action reste possible.

Oui, Monsieur, pardon, vous avez l'air de...

*Question de la salle hors micro*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Non, mais je rappelle que les recours pour excès de pouvoir sont gratuits. Après, effectivement, il y a des questions... Je suis d'accord, on ne va pas engager le débat sur des problèmes d'organisation de la justice parce que ça nous emmènerait très loin. Mais je serais prêt, effectivement, parce qu'il y a des choses qu'on partage peut-être sur ce sujet ayant été moi-même juge administratif, j'ai un petit peu de connaissance de ces questions. Mais il n'y a pas besoin d'avocat pour aller devant le juge administratif. De ce point de vue-là, les recours pour excès de pouvoir sont d'ailleurs très nombreux et vous devez peut-être savoir qu'il y a maintenant assez peu dans le pays, par exemple de permis de construire qui s'accordent sans qu'il n'y ait derrière des recours administratifs.

Je m'arrête là parce que je comprends tout à fait la question de Monsieur : on n'est pas effectivement dans une démocratie directe. Je crois qu'hier cette expression a été utilisée par quelqu'un. On reste dans ce que j'ai appelé, peut-être par démocratie participative qui, tout de même, permet d'ouvrir des moments où de véritables échanges peuvent se produire entre décideurs et populations, ce qui n'était pas le cas il n'y a pas si longtemps. Je crois qu'il y a tout de même un progrès substantiel. Je ne dis pas que c'est l'idéal.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Tout à fait, Madame. Il est 22 h 08, je crois qu'on a eu beaucoup d'échanges. Le débat n'est pas terminé, je persiste dans la réponse que j'ai donnée tout à l'heure : nous restons dans un processus de débat public, y compris lors des ateliers ; c'est simplement un peu plus cadré sur des thèmes.

**(Commentaire de la salle hors micro)**

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Non, Monsieur, je ne m'adresse pas qu'aux opposants, je m'adresse à tout le monde et à vous aussi. Non, vous avez beaucoup parlé, Monsieur, on vous a donné la parole... Mais la réponse à quelle question ? Attendez, pardonnez-moi, j'ai dû rater une marche : à quelle question précise il n'a pas été donné de réponse ? À quelle question précise, dites-moi.

**Monsieur REY**

Déjà hier, j'ai demandé : est-ce que la compagnie Montagne d'Or, dans son prévisionnel, a prévu d'ouvrir 25 % à la Guyane du capital, oui ou non ? Je ne veux pas savoir à peu près, c'est une question concrète.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Il me semble qu'il avait été répondu...

**Monsieur REY**

Non, Monsieur, pas encore ! Maintenant, je vais en poser une autre, ce n'est pas grave. Non, je ne veux pas la réponse tout de suite, mais je veux qu'on note ma question. Parce que j'ai compris le système, comme il n'y a pas les réponses, autant poser les questions, comme ça, au moins, c'est inscrit dans le débat. Maintenant j'ai une autre question concrète. Je défends ici une association créole et minière en même temps, parce que l'histoire de la mine est liée à la société créole, qu'on le veuille ou non, et...

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui, oui, mais la question parce que...

**Monsieur REY**

Laissez-moi finir. Nous avons en ce moment 5 petits frères amérindiens et 5 frères bushinengue et une dizaine de petits créoles qui sont devant les Chinois devant une bière Heineken et une cage à oiseaux, vous savez, qui sont prêts à faire de l'expérience minière. Donc, j'ai réfléchi : l'histoire de petite industrie et tout ça, on leur a proposé de rétablir l'activité artisanale, comme nos anciens du siècle dernier mais avec des moyens un peu plus élaborés sans polluant, sans mercure. Il y a des moyens, des procédés, arrête tes conneries, va t'instruire ! Je veux dire un truc et je pose la question à Montagne d'Or : est-ce que dans votre stratégie, dans vos propriétés, vous avez de la place pour des petits artisans ? Est-ce qu'il y aura une ouverture possible pour des petits Amérindiens, des petits Bushinengue, des petits créoles ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui, on a compris la question.

**Monsieur REY**

Vous avez compris, quel bonheur !

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

L'accueil d'artisans au sein des concessions de Montagne d'Or.

**Monsieur REY**

Comme ça se fait ailleurs.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Au Surinam en particulier.

**Monsieur REY**

Ce sont des questions concrètes.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

D'accord, compris. Alors, CMO, allez-y, répondez tout de suite à la question.

**Question de la salle**

Excusez-moi, ça fait une heure que je demandais la parole, alors ce Monsieur, c'est un homme, il a une plus grosse voix que moi, mais j'ai aussi le droit de parler et ça fait une heure que je veux poser une question. On a parlé de garanties financières. Je veux poser la question d'une autre manière, parce qu'on n'a pas eu la réponse pour la garantie financière : je voudrais savoir quel est le prix de la santé et de la vie des Guyanais et qui en fixe le prix.

Et une deuxième remarque sur le fonctionnement de ce débat. Je n'ai pas appelé ça un débat parce que la parole a été donnée à la compagnie Montagne d'Or pendant à peu près 3 heures minimum et nous, nous avons fait venir un expert du Surinam, que nous avons fait venir à nos frais, nos petits frais, pour qu'il puisse exposer aussi notre vision de la mine responsable. On demande donc à avoir un temps de parole au prochain débat à Cayenne et un temps de présentation de nos images sur ce qu'on voit et sur ce qu'on connaît comme mines responsables au Surinam. Merci, Monsieur.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, Madame. Il aura un temps de parole, c'est entendu. Il aurait été plus efficace qu'on en parle un peu avant pour qu'on puisse l'inscrire dans le déroulé de la réunion.

La CMO doit répondre aux questions posées. Allez-y, Monsieur GUEZ, et, après, on va clore.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Participation, c'est ça ? OK. Vous avez entendu mon président...

*Question de la salle hors micro*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Je n'ai pas de réponse à vous donner, Monsieur, je n'ai pas de réponse à vous donner.

Sur la participation, le président s'est exprimé hier. Si j'en crois les réseaux sociaux, ce qu'on m'a rapporté en tout cas, c'est déjà sur les réseaux sociaux. Donc redemandez-lui directement demain. Demain, c'est la réunion publique à Cayenne, il y a aura de nouvelles réunions publiques à Saint-Laurent. Comme vous le voyez, c'est un exercice...

*Question de la salle hors micro*

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Non, de Pierre PARIS, qui est le président de Montagne d'Or.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Hier, le président de Montagne d'Or a indiqué que sa compagnie était ouverte à l'ouverture de son capital à des collectivités publiques. Je crois que c'est ce que j'ai entendu. Il m'avait semblé que, de ce fait, réponse avait été donnée.

**Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires du projet Montagne d'Or**

Monsieur PEYLET, je vais terminer avec la question de Monsieur REY, qui posait la question de savoir quelle place pour les artisans. Mais bien sûr, avec les entrepreneurs de la place, nous avons tout intérêt à travailler ensemble pour construire un projet qui est intégré et intégrer ce projet dans le territoire. Donc, oui, il y aura la place pour tous dans ce projet.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On termine. Monsieur, c'est la dernière question, vous aurez encore le temps de vous exprimer au cours des réunions.

*Question de la salle hors micro*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui, mais nous reparlerons dans un autre atelier des questions d'économie.

**Question de la salle hors micro**

C'est une question juridique par rapport à la facilité qu'a la collectivité territoriale...

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Non, mais ce sera plus facile quand...

**Question de la salle hors micro**

Ce qui représente 5 600 000 au niveau de l'investissement...

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui, mais il peut y avoir des participations indirectes. Très bien.

Monsieur, dernière question ?

**Question de la salle**

Merci, très rapidement. Merci pour la présentation de votre Powerpoint. On pouvait notamment y lire qu'un plan de gestion des risques devait être pris. Je voulais savoir si... J'ai lu dans la presse que des modélisations de ruptures de digues avaient été effectuées, je crois que c'est le sénateur PATIENT qui disait ça. Je voulais savoir si ces schémas pouvaient être rendus disponibles en

fonction de la hauteur stockée dans le parc à résidus, si jamais ça lâche, où est-ce que ça va et comment on fait, du coup, dans la partie de l'ouest de la Guyane pour prévenir les populations ? Tout le monde n'a pas le téléphone.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Le système d'alerte ?

**Question de la salle (même intervenant que précédemment)**

Voilà. Avec l'estuaire du Maroni et de la Mana se juxte, avec les marées, ça peut remonter le Maroni. Comment on fait pour prévenir le voisin ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Il y a en fait deux questions qui s'adressent à des personnes différentes. Là, c'est plutôt la DEAL qui est peut-être en mesure de répondre sur les situations de crise et les dispositifs d'alerte. Sur la première partie de la question...

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Je peux vous répondre sur la première question. On a commencé à faire des simulations, effectivement, parce qu'on veut prévoir toutes les situations.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que ces informations peuvent être rendues disponibles ?

**Michel JÉBRAK, directeur de la formation, compagnie Montagne d'Or**

Non, elles ne sont pas définitives tout simplement parce qu'on essaye de construire le projet avec vous, on essaye de l'améliorer avec vous. C'est quand on aura le projet construit qu'on sera capable de faire des modélisations définitives. Ça ne sert à rien de faire des éléments qui seraient à la fois trop conservateurs ou trop dangereux, tant qu'on n'a pas un projet définitif. L'objectif du débat public, c'est d'améliorer le projet.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On poursuivra le débat ultérieurement. La DEAL sur la gestion de crise ?

**Didier RENARD, Directeur adjoint de la DEAL**

Bonjour, je n'ai pas encore pris la parole. En ce qui concerne l'alerte des populations, en règle générale, autour d'un site Seveso, ça relève du plan particulier d'intervention qui a été décidé autant par Guy FAUCHER que par Alex GUEZ. Ce système s'alerte est en général basé sur un réseau de sirènes. Ce réseau de sirènes, bien sûr, s'accompagne d'un certain nombre d'exercices réguliers et d'information des populations pour savoir quelle est la conduite à tenir naturellement quand les sirènes sonnent.

*Question de la salle hors micro*

**Didier RENARD, Directeur adjoint de la DEAL**

Ça reste valable, Monsieur, dans les zones d'effet de l'accident. Si l'étude de danger détermine que les gens qui sont sur la Mana sont touchés par les zones d'effet, on trouvera un système d'information, oui, Monsieur. Ce n'est pas à eux de gérer ça, c'est à l'industriel de gérer ça, Monsieur.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Je redonne la parole à Monsieur MARIEMA pour la clôture de cet atelier.

**Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public**

Cet atelier a été beaucoup plus long que ce qu'on pensait : on pensait juste faire 3 heures, parce qu'il y a beaucoup d'autres ateliers qui vont avoir lieu pour qu'on puisse échanger encore sur le projet, ce qui est nécessaire. Il est encore prévu 12 réunions publiques : voilà le calendrier. J'espère que vous allez être présents pour apporter vos contributions, vos réflexions sur ce projet-là. Merci.

*(Fin d'enregistrement)*